Une bénédiction tardive et coûteuse de Goldbloom: $9 millions

par Pierre BOULET

Parce que le ministère des Affaires municipales a tardé à donner sa bénédiction financière au projet, la construction de deux diffuseurs d'eaux usées coûtera $9,613,674 de plus que prévu au Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain (BAEQM). Il s'agit d'une augmentation de 79.6 pour cent, en l'espace de 15 mois.

De $12,076,000 qu'elle devait coûter en 1973, la réalisation du projet nécessite maintenant des déboursés de $21,689,674. La situation est d'autant plus alarmante qu'en 1970, le même projet avait été évalué à quelque $7,500,000.

Les travaux, qui sont d'ailleurs commencés, comprennent le creusage de deux tunnels sous le fleuve Saint-Laurent et l'installation de deux canalisations souterraines qui doivent servir à la diffusion des eaux usées provenant des collecteurs de Québec et de Sainte-Foy.

L'histoire de cette hausse vertigineuse des coûts est simple et brutale. Elle tient dans le rapport semestriel du BAEQM, publié en septembre 1974. On y trouve un échange de correspondance entre le président de cet organisme, M. Jean-Louis Doucet, et le ministre des Affaires municipales et responsable de la qualité de l'environnement, le Dr Victor C. Goldbloom.

Jeu de priorités

Mars 1973. Cinq compagnies répondent aux appels d'offres du BAEQM. La plupart des soumissions, pour l'ensemble des travaux, sont de l'ordre de $14 ou $15 millions. La compagnie Constructions Atlas Ltée fait l'offre la plus basse: $12,076,000.

Pressé d'intervenir dans le financement des travaux, le ministère des Affaires municipales répond que son

L'Etat n'avait par l'argent pour profiter de l'"aubaine" — page E-12

programme de subventions et de priorités ne lui permet pas d'agir. Interrogé à ce sujet, hier, le ministre Goldbloom a simplement expliqué que son ministère ne disposait pas de l'argent nécessaire, en mars 1973.

Mai 1974. Le ministère fait parvenir au BAEQM une subvention de $3,000,000. M. Goldbloom écrit à M. Doucet: "...je compte que vous entreprendrez dès maintenant la réalisation des deux diffuseurs".

Les compagnies ne sont cependant plus liées par leurs soumissions de l'année précédente et il faut procéder à un nouvel appel d'offres.

Juin 1974. Le BAEQM sépare le contrat initial en deux parties: le creusage des tunnels et l'installation des canalisations souterraines.

Une seule compagnie répond au premier appel d'offres: Constructions Atlas Ltée, le plus bas soumissionnaire de 1973. Mais cette fois, pour le seul creusage des tunnels, il en coûtera $16,705,305. Poudrier et Boulet Ltée se voit confier la deuxième partie des travaux, pour la somme de $4,984,369.

En 15 mois, le coût total du projet vient de faire un bond de près de 80 pour cent: presque $10,000,000.

Juillet 1974. Le président du BAEQM demande l'avis du ministre des Affaires municipales. Faut-il lancer de nouveaux appels d'offres, répartir les travaux selon un nouvel échéancier ou prévoir un autre mode d'exécution des travaux?

Août 1974. Le ministre répond: "L'augmentation des coûts de construction nous afflige partout dans la province, mais ne peut nous empêcher de poursuivre les travaux essentiels.."

Le financement

Contrairement à la période où les travaux n'auraient coûté que $12,076,000, le ministère des Affaires municipales semble, quinze mois plus tard, avoir "trouvé" de l'argent.

Du moins, la lettre de M. Doucet au ministre Goldbloom le laisse-t-elle croire: "Votre lettre du 5 août 1974 et le contenu de votre message téléphonique du 16 août 1974 ont été soigneusement notés et les membres du BAEQM m'ont chargé de vous remercier de nous avoir exprimé l'assurance de la collaboration du gouvernement provincial..."

Selon le président du Bureau, le ministre doit dévoiler, en décembre, la nature de l'aide provinciale à la réalisation des diffuseurs.

Le ministère assumera-t-il en entier le service de la dette du BAEQM, à la suite de cette hausse phénoménale des coûts?

Au cours d'un bref entretien, hier, le ministre Goldbloom a laissé entendre que les citoyens de la région métropoli-

(Suite à la page A6, 2e col.)

Serta PERFECT SLEEPER
MATELAS SERTA...REPOS CERTAIN

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

LE SOLEIL
124 PAGES 78e ANNEE — No: 272 QUEBEC, MERCREDI 20 NOVEMBRE 1974 PRIX VINGT CENTS

Biafra: un "patron d'honneur" jamais consulté

par Micheline DROUIN

"Non, mais c'est épouvantable, ça..." C'est ainsi que le juge Frédéric Dorion, ancien juge en chef de la cour supérieure, s'est exprimé, hier, en apprenant que son nom figurait, à son insu, en tête de liste des patrons d'honneur de la campagne de souscription menée par le Comité québécois d'aide et de développement.

Au cours d'une entrevue téléphonique accordée au SOLEIL, Me Dorion a affirmé qu'il ne connaissait pas ce Comité et qu'il n'avait jamais accepté de figurer parmi la liste des patrons d'honneur de la campagne de souscription en cours.

Son nom apparaît toutefois en tête de liste des patrons d'honneur de la campagne sur un document qui a été attribué aux journalistes à l'occasion du lancement de la cueillette de fonds.

Le juge Frédéric Dorion a été contacté par LE SOLEIL au lendemain de la parution d'un article mettant la population québécoise en garde contre le Comité québécois d'aide et de développement. Ce Comité, présidé par M. Emmanuel Ené, recueille actuellement des fonds pour l'achat d'une pompe et le forage d'un puits artésien dans l'Etat central du Nigeria, c'est-à-dire de l'ex-Biafra.

D'autre part, Télé-4, qui consacrait chaque jour, gratuitement, 30 ou 60 secondes à la promotion de cette campagne de souscription a jugé bon de mettre fin immédiatement à cette publicité.

Mme Géraldine Ranger, directrice du service de publicité de Télé-4, nous a fait part de sa décision, hier, au cours d'une conversation téléphonique.

Plusieurs autres patrons d'honneur du Comité québécois d'aide et de développement ont été contactés, hier, mais ils n'étaient pas en mesure de commenter l'article du SOLEIL. Ils ont demandé un peu de temps pour prendre connaissance des faits.

Les citoyens en colère s'opposent énergiquement à la fermeture du palais de justice.

Ediles en tête, les citoyens de Percé défient la Justice

par Lucien LATULIPPE

Le palais de justice de Fercé devait reprendre son activité nofmale, ce matin, mais la Sûreté du Québec s'attendait à ce que les abords de l'édifice qui loge la prison soit la scène de grabuge.

En conséquence, dès hier soir, des agents de l'unité d'urgence omt-ils quitté Rimouski à destination de Chandler pour être prêts à entrer dans la danse au cas où les manifestants seraient trop entreprenants.

Des causes civiles sont sur le rôle. Le juge Jean-Marc Roy devait commencer à les entendre, hier, mais la population de Percé a manifesté et la cour a été ajournée.

Le ministère la Justice veut fermer graduellement le palais de justice. Durant les fins de semaine, il a ordonné de conduire les prisonniers à New Carlisle.

A la tête de ses électeurs, le maire de Percé, le Dr Yvon Gaudreau, s'oppose vigoureusement au projet du ministère de Me Jérôme Choquette. "Le palais de justice est le pôle du district judiciaire de la Gaspésie et il va demeurer ici", a-t-il déclaré hier.

Dès l'aube, hier, quelque 250 citoyens de cette ville qui compte quelque 5,600 âmes ont bloqué la route 132 aux deux extrémités du village. Le maire et trois conseillers sont entrés au palais de justice pour empêcher la cour de procéder.

Des agents du poste de la SQ de Chandler étaient de service au palais et d'autres surveillaient dans la rue les manifestants qui out bloqué la route avec toutes sortes d'objets qu'un garagiste s'est refusé de déplacer avec sa dépanneuse.

Il y a quelques années, le poste de la SQ a été fermé à Percé et les agents ont été repartis dans les postes environnants.

"On nous a enlevé nos policiers et, maintenant, on veut déplacer nos gardiens de prison. Je m'y oppose vigoureusement", a dit le maire, qui n'a pas voulu dévoiler, hier, la stratégie qu'il avait l'intention de suivre.

La ville de Percé paye sa part de taxes au gouvernement et il est juste qu'une partie lui revienne. Le palais de justice a été reconstruit il y a sept ans.

Au cours de la fin de semaine dernière, le maire, ses conseillers et des citoyens avaient occupé le palais de justice pour manifester leur mécontentement contre cette décision qui doit entrer en vigueur le 7 décembre.

Un B-747 s'écrase au décollage

NAIROBI (AP, AFP, Reuter et UPI) — Un Boeing 747 de la Lufthansa s'est écrasé cette nuit en décollant de l'aéroport de Nairobi.

Le bureau de la compagnie ouest-allemande à Nairobi a indiqué qu'il y avait 158 personnes à bord de l'avion, y compris les membres d'équipage.

Cinquante neuf passagers du "Jumbo Jet" sont morts dans l'accident. Une quarantaine de personnes blessées ont été transportées dans différents hôpitaux de la capitale kenyanne et une quarantaine d'autres sont sorties indemnes de la catastrophe, a annoncé à Nairobi un porte-parole de la compagnie allemande.

Parmi les rescapés figurent le commandant et son copilote. Il n'est pas possible de dire si d'autres membres de l'équipage se trouvent parmi les rescapés, a ajouté le porte-parole.

Selon lui, les causes de l'accident ne sont pas encore connues, mais selon des témoins, a-t-il précisé, la queue de l'appareil se serait détachée alors que l'avion commencait son décollage.

Il s'agit du premier accident grave mettant en cause un Boeing 747 depuis que ce type d'appareil a été mis en service il y a cinq ans, a indiqué de son côté le constructeur de l'avion, la société Boeing Aircraft de Seattle.

Dans la pire catastrophe aérienne de toute l'histoire de l'aviation civile, un DC-10 de "Turkish Airlines" s'était écrasé le 3 mars dernier, à 35 milles au nord de Paris, entrainant la mort des 345 personnes à bord.

Des témoins ont déclaré que l'appareil s'était élevé dans les airs, puis était retombé et avait explosé au sol. Selon d'autres témoins, l'avion a dérapé sur la piste au moment du décollage et heurté un talus. L'empennage s'est détaché sous le choc.

Un photographe d'un journal local a rapporté par ailleurs avoir dénombré une quarantaine de corps sur le lieu de l'accident.

L'accident s'est produit peu après 7h GMT. L'avion devait se rendre à Johannesburg.

On croit savoir, à Nairobi, que c'est le premier accident grave qui se soit produit à l'aérodrome d'Embakasi situé dans une plaine à quelques kilomètres de la capitale kényane.

Selon d'autres témoignages, l'avion paraît avoir viré à un angle assez accentué au décollage, et heurté le

(Suite à la page A6, 1re col.)

sommaire

A Québec aujourd'hui	E-10
Annonces classées	G-6 à G-14
Arts et lettres	E-9-10-11
Bandes dessinées	G-14
Bridge	G-13
Décès	G-15
Economie-finance	E-1 à E-6
Feuilleton	G-9
Horoscope	G-14
Mot mystère	G-6
Mots croisés	G-8
Page documentaire	A-5
Servi froid	B-3
Sport	C-1 à C-19
Télévision	E-9 et G-15

météo

Nuageux avec pluie aujourd'hui et possibilité de neige; demain, dans la région de Québec, Rimonski, Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspé, nébulosité variable aujourd'hui; neige légère, demain.

— Les détails, page 2

Trois hommes vivent cinq jours par semaine, hiver comme été, dans cette pièce.

3- Les Québécois dans le Maine

Des camps insalubres

par Michel SAMSON
Envoyé spécial du SOLEIL

MAINE — A quelques reprises cette année, l'Etat du Maine a été pris à partie au sujet des conditions de vie imposées aux travailleurs étrangers sur son territoire.

En avril, un député du NPD (non réélu), John Harvey, dénonçait les conditions de logement et de travail des travailleurs forestiers québécois dans le Maine, les comparant à celles des travailleurs mexicains qui réussissent à franchir la frontière sud des Etats-Unis.

En août, c'était au tour de la Commission des droits de l'homme du Maine d'affirmer que 1,500 Canadiens (Québécois et Indiens de la Nouvelle-Ecosse) travaillaient comme saisonniers à la récolte des bleuets dans des conditions absolument inhumaines sur les plans de l'hygiène et du logement.

Quelques jours plus tard, le gouverneur du Maine, Kenneth Curtis, ordonnait une enquête au sujet de la façon dont sont traités les travailleurs étrangers qui participent aux récoltes. Cette enquête devrait être terminée en décembre.

Une visite d'un certain nombre de camps forestiers dans le Maine nous a permis de constater que, en ce qui a trait aux conditions de logement, la situation varie énormément selon les cas.

Deux sortes de camps

Il y a deux types de camps: les camps avec services et les camps de "batch". Les premiers sont de façon générale les camps de compagnies. Ce sont ceux qui sont dans le meilleur état: un cuisinier est chargé durant toute la semaine des repas; ces camps sont parfois dotés d'une salle de séjour avec téléviseur et aussi de douches. Tous les services se paient puisque le travailleur forestier qui habite un de ces camps doit en général payer pension, soit environ $15 par semaine.

Le camp de "batch", lui, est très différent. Disons d'abord que "batch" en anglais signifie fournée. La caractéristique de ce camp: c'est le bûcheron lui-même qui, en plus de son travail, doit préparer ses repas et entretenir sa cabane.

Environ la moitié des bûcherons québécois dans le Maine vivent dans ce type de camps qui n'existe pas au Quebec. C'est, vous l'avez deviné, dans ces camps que l'on retrouve la plupart des cas d'insalubrité.

De façon générale, le camp de "batch" est le genre de camps fournis par ces intermédiaires que sont les "jobbers" et souvent, plus l'entrepreneur est petit, plus ses camps sont en mauvais état.

En tant qu'intermédiaire, l'entrepreneur cherche à accroitre son trofit en limitant au minimum les dépenses et c'est au niveau des camps qu'il est le plus facile de jouer... et d'épargner.

A quoi ressemble un camp de "batch"? Il est composé de une ou

(Suite à la page A6, 3e col.)

Réactions au budget canadien

Cynisme et "trompe-l'oeil" (FTQ et CSN)

par Jean MARTEL

Un trompe-l'oeil, une démonstration de cynisme, un budget décevant. Voilà quelques-uns des commentaires qu'ont formulés, hier, les chefs syndicaux à la suite de la présentation du budget du ministre Turner.

En l'absence de M. Louis Laberge, c'est M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, qui a commenté le budget. "En optant carrément pour le laisser-aller en matière d'inflation et de chômage, a-t-il dit, le gouvernement libéral nous annonce cyniquement son incapacité de s'attaquer aux principales causes des problèmes économiques qui concernent la classe ouvrière canadienne."

"C'est ainsi que, face à la réalité inflationniste, le budget Turner non seulement assure les grandes compagnies qu'elles pourront maintenir leur taux de profit exorbitant, mais encore il leur concède plus de manoeuvre en ce domaine, leur permettant en effet d'accélérer leur croissance au détriment de la classe ouvrière et de la population en général."

Aux yeux de M. Daoust, le gouvernement libéral refuse de se servir de sa force pour combattre la hausse des prix, notamment dans le secteur de l'alimentation; il concède même de nouvelles sources de revenus aux responsables de la hausse des prix, à savoir les entreprises.

Quant aux réductions d'impôt, elles sont insignifiantes, de dire M. Daoust, par rapport à la perte du pouvoir d'achat résultant d'un taux d'inflation de plus de 10 pour cent en 1974.

Tout en reconnaissant la valeur des mesures destinées à susciter la reprise de la construction résidentielle, le secrétaire général de la FTQ demande à Ottawa de s'assurer que les stimulants économiques profiteront vraiment aux citoyens.

La CSN

Dans un communiqué de presse, le conseil exécutif de la CSN, réuni à Québec, a déclaré que le budget Turner marquait un recul important par rapport aux intentions que le gouvernement avait manifestées en mai dernier. Le budget risque de faire croire que le gouvernement allégera le fardeau du consommateur de façon substantielle.

C'est ainsi, a poursuivi le conseil exécutif, que les consommateurs perdront, par l'augmentation des prix, les allégements qu'ils recevront au niveau de la taxation.

La réduction de la taxe sur les matériaux de construction constitue un gain tangible, mais à condition que cette mesure soit assortie d'une forme de contrôle très stricte. Pourquoi? Pour que ce soit le particulier qui profite de cette diminution de la taxe.

D'autre part, le communiqué de presse mentionne que le budget marque un recul à cause de la diminution de la taxation des profits des compagnies minières et pétrolières.

Pour le conseil exécutif de la CSN, le budget fait place au libre jeu du marché, générateur d'inflation. "Mais comme les temps ont changé, cette orientation fondamentale est maquillée sous le couvert d'une opération de sauvetage du consommateur."

La CSD

De son côté, M. Paul-Emile Dâlpé, président de la Centrale des syndicats démocratiques, a constaté que le budget n'accorde pas une assez grande place à la lutte contre le chômage. Pour lui, il s'agit bien d'un budget d'économie libérale où l'on croit que les choses vont s'arranger d'elles-mêmes.

Le budget, a-t-il ajouté, aurait dû contenir des mesures d'urgence temporaires pour aider les secteurs industriels qui sont en difficulté, comme celui du textile.

Le gouvernement, de continuer M. Dalpé, a réduit la taxe sur les profits des entreprises minières et pétrolières, mais il aurait dû les obliger à investir les profits que cette réduction va leur laisser.

Quant à la diminution de l'impôt des particuliers, elle n'est pas suffisante. Le gouvernement aurait dû réduire davantage, même si cela avait entraîné des déficits plus grands.

Enfin, M. Dalpé s'est demandé à qui va profiter la réduction de la taxe sur les matériaux de construction. Les entrepreneurs ne profiteront-ils pas de cette diminution pour augmenter leurs profits? Il n'est pas sûr que cette mesure gouvernementale va stimuler la construction résidentielle et l'emploi.

Au Québec, les prix des boissons n'augmenteront que le 1er janvier

par Jacques DALLAIRE

La Société des alcools du Québec a annoncé, hier, en réagissant à l'annonce d'une augmentation des taxes fédérales sur les vins et spiritueux, qu'elle va reporter toute augmentation correspondante de ses prix au consommateur jusqu'au début de la prochaine année, c'est-à-dire pas avant le 1er janvier.

Dans un communiqué remis à la presse, la SAQ souligne qu'elle ne veut pas nuire au consommateur québécois au moment de la période des Fêtes, même si la nouvelle mesure fédérale annoncée dans le budget Turner entrait en vigueur immédiatement.

Dans son budget, le ministre des Finances annonce que les droits et taxes d'accise sont haussés dans une proportion de 24 cents par format de 25 onces pour les spiritueux et de 6.5 cents par bouteille de vin.

La SAQ estime suffisant le niveau actuel de ses approvisionnements sur lesquels les droits et taxes d'accise ont déjà été payés pour pouvoir être en mesure de maintenir ses anciens prix jusqu'au 1er janvier.

Dans le communiqué de la société, son président, M. Jacques Desmeules, précise que l'organisme qu'il dirige "a voulu souligner encore une fois la décision prise depuis près d'un an de ne jamais augmenter les prix au consommateur avant que les coûts n'aient augmenté dans la même proportion.

Le tabac

Par ailleurs, il est certain que le contribuable devra débourser davantage pour se procurer la majorité des produits du tabac.

Les cigarettes et le tabac vendu à la livre n'échapperont pas à la hausse, mais il n'en va pas de même pour les cigares.

La compagnie Imperial Tobacco Ltée a en effet indiqué, hier, qu'elle ne hausserait pas les prix de ses cigares Colt et de ses autres marques de cigarillos, ces deux produits occupant 50 pour cent du marché canadien du cigare.

Quant aux "gros" cigares, la compagnie a augmenté ses prix aux grossistes dès hier.

Imperial Tobacco, tout comme Rothman's, s'attendaient à ce qu'Ottawa touche les produits du tabac, car M. Turner avait fait part de cette intention en mai dernier avant que le gouvernement ne soit renversé, mais on ne croyait pas que le ministre des Finances allait majorer la taxe d'accise.

Comme l'expliquait d'ailleurs, hier, le vice-président aux finances de Imperial Tobacco, M. Jean-Louis Mercier, cette taxe est différente des autres qui touchent déjà les produits du tabac, en ce sens qu'elle augmente proportionnellement au prix de vente des produits.

Ainsi, les petits cigares, comme les Colt ou les cigarillos, dont le prix à l'unité est de moins de 10 cents, auraient été fortement surtaxés.

Beaucoup de tort

Tous les cigares coûtant plus de 10 cents l'unité seront augmentés d'environ un cent au détail.

Quant au tabac "à rouler", qui gagnait de plus en plus la faveur des fumeurs de cigarettes, la hausse sera de 15 cent la livre, comme l'a indiqué M. Turner, lundi. Ce tabac est vendu en paquet d'une once et demie ou en boîtes de 6 à 8 onces.

"Cette taxe nous fera beaucoup de tort, soulignait, hier, un important marchand de tabac de la région, parce qu'elle touche nos "gros vendeurs". Ce qui inclut en outre le tabac à chiquer, le tabac à priser!

Enfin, il est certain que l'augmentation du paquet de 20 cigarettes sera plus considérable que les 2 cents annoncés dans le budget Turner.

Avant la présentation de ce budget, les fabricants versaient au fédéral $4 par 1,000 cigarettes produites en droit d'accise. Le coût est passé à $5 lundi. La taxe d'accise, pour sa part, est demeurée inchangée à $6 par 1,000 cigarettes, tandis que la taxe de vente fédérale sur les produits manufacturés est passée de $1.45 à $1.57 du 1,000, ce qui porte l'augmentation à $1.12 et globalement à $1.14, parce qu'il faut ajouter à ce total 2 cents pour le financement de la taxe.

L'augmentation réelle se traduit donc, selon Imperial Tobacco, par des hausses de 2,3 cents pour le paquet de 20 cigarettes, 9 cents pour le contenant de 25 unités et 22,8 cents pour la cartouche.

La boisson

L'industrie du tabac espère que le marché continuera à se maintenir, comme ce fut le cas au cours des deux dernières années, en dépit de l'accroissement répété des prix des produits.

"Bien sûr, cette nouvelle taxe n'est pas une mesure qui nous sourit, confie M. Louis Boudreau, directeur général de Rothman's à Québec, mais je pense qu'il faut quand même tenir compte du contexte dans lequel ce budget est présenté."

Pour le moment, le coût d'une maison ne sera pas diminué

par Vianney DUCHESNE

Il est fort probable que la diminution de 11 pour cent à 5 pour cent de la taxe fédérale sur les matériaux de construction se soldera par une augmentation moins importante du coût d'une maison plutôt que par une diminution immédiate.

L'habitation

C'est du moins ce qui ressort des propos que l'on a pu recueillir, hier, à la suite du budget Turner. Cependant, on peut dire que le premier pas vers la disparition de la taxe fédérale sur les matériaux de construction a été fort bien accueilli dans tous les milieux.

On se rappellera que, dans le budget qu'il a rendu public lundi soir, le ministre des Finances du Canada, M. John Turner, a prévu la diminution de cette taxe qui touchait directement l'acheteur d'une maison. Du même coup, le ministre a visé indirectement le gouvernement provincial.

En effet, la taxe provinciale de huit pour cent était comptée après celle de 11 pour cent du fédéral. Ainsi, le gouvernement québécois taxe la taxe. D'ailleurs, les constructeurs évaluaient, avant lundi, à 21 pour cent le total des taxes sur les matériaux de construction à cause de ce jeu des pourcentages qui s'ajoutent les uns aux autres et à cause de la taxe du manufacturier.

Quant à la taxe de 11 pour cent proprement dite, il y a longtemps que son abolition est réclamée; et cela tant par les constructeurs que par les courtiers en valeurs immobilières et par les consommateurs.

Il reste à savoir si cette diminution influencera véritablement le prix de la maison unifamiliale. D'autant plus que le bois se vendrait actuellement au même prix qu'il y a six ans et que cela ne semble pas provoquer une diminution du prix final d'une maison. Normalement, le coût devrait être inférieur de quelque $700 pour une maison moyenne.

Tout de même, comme le faisait remarquer M. Réal Moore, porte-parole de l'Association des constructeurs d'habitations de Québec, on peut se montrer satisfait. Si le coût de la maison ne diminue pas, la prochaine hausse sera sûrement contrée ou moins importante.

M. Moore espère tout de même que les résultats seront directs. Il souhaite aussi, à l'exemple de tous les constructeurs, que la subvention de $500 offerte par le gouvernement fédéral à un acheteur selon les normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement soit universelle et non restrictive aux seuls clients de cet organisme.

Ces mesures et d'autres promises récemment, selon les spécialistes du monde de l'habitation, sont de nature à relancer l'industrie de la construction. Non seulement de la maison unifamiliale, mais aussi des maisons multifamiliales.

D'ailleurs, le ministre des Finances a laissé clairement entendre que d'autres mesures incitatives suivront. Quant au gouvernement provincial, il songe à instaurer une nouvelle formule de ristourne provinciale.

Comme l'a souligné le député Pierre DeBané, secrétaire parlementaire du ministre fédéral des Affaires urbaines, le gouvernement d'Ottawa ne laissera pas tomber l'industrie de la construction. Peut-être est-ce ce qui a fait dire à un de nos interlocuteurs que ce ne sont pas les pressions qui ont incité le ministre des Finances à diminuer la taxe, mais bien l'ensemble de l'évolution du marché.

L'automobile

Le Soleil, André Belle-Isle

La grosse voiture y goûte

par Jacques DALLAIRE

Déjà ébranlée en 1975, l'industrie canadienne de l'automobile en a pris un nouveau coup à la suite de la présentation du budget déposé aux Communes, lundi soir, par le ministre des Finances, M. John Turner.

En décrétant une nouvelle taxe d'accise de $20 sur les cent premières livres des voitures dont le poids excède 4,500 livres, $25 pour les cent prochaines livres et de $30 pour chaque 100 livres additionnel, Ottawa fait accroître sensiblement le prix de détail des grosses autos.

La taxe d'accise vient en effet s'ajouter au prix "de base" d'une auto, avant l'imposition de la taxe fédérale de 12 pour cent sur les produits manufacturés et la taxe de vente provinciale.

L'augmentation réelle du coût d'une grosse voiture 1975 est par conséquent beaucoup plus importante que semblent le laisser croire les mesures annoncées lundi par M. Turner.

La hausse au niveau de la taxe d'accise touchera ainsi directement une vingtaine de modèles produits par les quatre Grands de l'auto.

Le budget Turner a par conséquent été assez mal accueilli par les concessionnaires d'automobiles, bien qu'on reconnaisse qu'un client désireux de dépenser de $8 à $10,000 pour l'achat d'une grosse voiture n'en fera pas tellement de différence.

Il faut préciser également que le volume des ventes des grosses autos décroît sans cesse, n'atteignant plus en 1974, chez d'importants concessionnaires de la région, que 35 à 40 unités.

L'augmentation de la taxe d'assise risque surtout de perturber, déplore - t - on chez les concessionnaires, le marché de la voiture familiale, dont certains modèles sont disponibles pour moins de $6,000. Un marché qui, dit-on, gagnait de plus en plus la faveur du public, qui devra dorénavant payer la note.

Somme toute, M. Turner n'a pas pris l'industrie automobile par surprise en décrétant cette nouvelle taxe d'assise, car il en avait déjà fait part en mai dernier, quand le gouvernement fut renversé lors de la première présentation du budget.

"Mais dans la période que nous traversons, confiait un gérant des ventes chez un important concessionnaire, on aurait pu facilement s'en passer!"

Service d'Optique Elite ltée
RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMÉTRIE
Détaillants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.
Place Laurier, Ste-Foy 653-8396
2, Édifice Place Québec 529-5883
Gare Centrale d'autobus 529-4655
1050, St-Jean, Québec 692-2292

AMITIÉ, AMOUR
SERVICE DE RENCONTRE
ANNA ENR.

Peut-être la méthode la plus sensible, la plus convenable et la plus moderne pour réaliser vos désirs. Pour plus de détails sur ce service confidentiel.
525-4631

MESSAGE SPÉCIAL
(aux hommes d'affaires)
Si vous devez rembourser votre marge de crédit
Si vous avez besoin de fonds de roulement
Si vous désirez consolider ou augmenter vos hypothèques
SOLUTION
Venez nous voir, le prêt hypothécaire, c'est notre affaire!
PRÊT 1re et 2e HYPOTHÈQUE - RACHAT DE CRÉANCE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL
DUCHESNE & ASSOCIÉS INC.
529-0951

à vendre
VOUS RECHERCHEZ BUREAUX AVEC ENTREPOT ?
COIN ST-VALLIER ET LANGELIER,
24,000 p.c. avec locataires
COIN BERGEMONT ET LEBLOND
5,000 p.c. avec garage
BOUL. HAMEL PRES BOUL. CENTRAL
900 p.c. avec réfrigérateur
ARAGO OUEST
19,000 p.c. avec garages
DE LA NORMANDIE
5,000 p.c.
Jean Crevier
849-2374
683-2103
MORIN & ASSOCIÉS COURTIERS INC

entre deux tours de danse... entre deux chansons douces... un bien tendre milieu...
L'Entre-Deux
discobar discret / à deux portes du "FIACRE" de Ste-Foy

gagnez une télévision couleur 19"!

Gourmets, gourmands,
goûtez les nouveaux produits charcutiers Cuisines Rochette
Délicieux, naturels et d'une qualité «fait maison»
Goûtez et gagnez: dans chaque produit un coupon de participation pour le tirage au sort, à poster avant le 31 décembre 1974.
CRETONS — TÊTE FROMAGÉE — GRAISSE DE RÔTI — SAUCISSES À DÉJEUNER
SIMILI POULET — SAUCISSON — SALAMI — SAUCES À SPAGHETTI ET À PIZZA

Un B-747 s'écrase... (Suite de la première page)

parapet d'une route en construction à 500 mètres de la piste. Une partie du fuselage se trouvait à une certaine distance de l'épave carbonisée, ce qui indique qu'elle s'en est separée en l'air, ou à l'impact.

L'avion a pris feu au moment de l'impact.

Les débris et bagages sont éparpillés sur un rayon de 950 pieds autour de l'appareil. Les équipes de secours et les enquêteurs sont sur place. Les corps carbonisés des passagers sont amenés sur des brancards hors de l'avion.

Au moment de l'accident, une épaisse colonne de fumée était visible du centre de Nairobi, à une vingtaine de kilomètres. Par la suite, la fumée s'est rabattue sur le parc national voisin de Nairobi.

Des centaines de sauveteurs se sont rendus sur les lieux.

La plupart des victimes, carbonisées, étaient méconnaissables. Des corps avaient des membres ou la tête arrachés.

Il a fallu plus de deux heures et demie pour éteindre l'incendie.

Une hypothèse est qu'une chute de puissance s'est produite immédiatement après le décollage et que le commandant aurait essayé de se poser en catastrophe. C'est alors que la queue de l'avion aurait touché le talus.

"L'avion a décollé puis est retombé, a déclaré un témoin. Il a explosé au sol."

"J'ai vu trois personnes sortir avant l'explosion."

Samuel Ouma, un photographe du journal "Nation", de Nairobi, s'est rendu sur place quelques minutes après l'accident.

"L'accident s'est produit juste en bout de piste, près d'une nouvelle aérogare en construction, a-t-il dit. Des débris étaient répandus sur une large zone et brûlaient.

"J'ai dénombré plus de 40 corps. Il y avait aussi des blessés. Des pompiers et des secouristes s'affairaient partout.

"En courant, j'ai vu une personne qui avait été brûlée. Elle ouvrait la bouche, pour appeler au secours, mais il n'en sortait pas un son.

"J'ai demandé qu'on lui porte secours mais les secouristes s'occupaient déjà de 50 autres personnes et ils ne pouvaient rien faire."

Une bénédiction...

(Suite de la première page)

taine devront contribuer, ne serait-ce qu'en partie, au financement du projet. Cette contribution se ferait par le biais d'une répartition d'une partie de la note entre les municipalités du territoire.

Le ministre a ajouté qu'un sixième du coût des travaux pourrait être financé en vertu de programmes fédéraux. Quant à la contribution du Québec, elle devrait être "importante".,

Que ce soit par l'intermédiaire d'une subvention gouvernementale ou au moyen d'une répartition des coûts entre les villes, ce sont les contribuables qui devront faire de toute façon les frais de la...conjoncture.

Cloutier donne raison aux élèves qui parlent d'un débrayage général

par Claude VAILLANCOURT

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Une proposition de débrayage général des élèves de niveau collégial sera présentée, aujourd'hui, à une assemblée extraordinaire des représentants de syndicats et d'associations d'élèves, à Trois-Rivières.

Ce débrayage, s'il survenait à l'échelle du Québec, commencera lundi pour les institutions qui ne sont pas encore entrées dans le mouvement de protestations contre le régime de prêts et bourses, déclenché lundi dernier par les élèves du Cegep de Rimouski.

Ces derniers ont d'ailleurs accueilli avec froideur les premiers rapports de presse portant sur la déclaration du ministre de l'Education, M. François Cloutier, hier, à l'Assemblée nationale.

M. Cloutier a admis que son ministère a une "responsabilité certaine dans le fouillis actuel" et a tenté d'expliquer les circonstances de tout ce charabia.

Selon le ministre, la vaste réforme entreprise l'année dernière, à ce chapitre, a fait en sorte qu'il a fallu traiter, de façon différente, environ 60,000 dossiers, mettant ainsi à l'épreuve de nouveaux concepts dans l'attribution des prêts et bourses.

De plus, une deuxième raison, "pas plus honorable que la première", selon les propos mêmes de M. Cloutier, vient expliquer les difficultés, à savoir l'impossibilité d'utiliser les ordinateurs, comme on aurait dû normalement le faire.

M. Cloutier a signalé aussi que "certains fonctionnaires du ministère. auraient peut-être pu montrer plus de compétence qu'ils ne l'ont fait" et qu'il prendra les dispositions en temps et lieu.

Après avoir rappelé l'émission d'une première communication ministérielle sur le sujet, il y a 15 jours, le ministre de l'Education a traité des mesures qui, à son avis, devront ramener la situation à la normale d'ici quelques jours.

D'abord, convocation des représentants de l'aide aux élèves dans les Cegep, les universités et les collèges privés.

Dans un second temps, création de fonds de dépannage dans les institutions privées de ce service, "de manière à ce que les élèves puissent obtenir des avances sans intérêt".

Enfin, utilisation de correctifs techniques qui, sans ramener à la situation qui prévalait l'an passé, permettraient une meilleure distribution des certificats de prêts et bourses.

Des correctifs généraux seront apportés, d'ici mardi, dans trois secteurs: celui du temps de disponibilité au travail, celui de la contribution des parents et, enfin, dans l'analyse de la distance à parcourir pour se rendre à l'institution d'enseignement.

Précisons immédiatement que, sur ces trois points, la Direction générale de l'enseignement collégial (Digec) a tenu une journée d'étude, mardi, et que, selon les informations recueillies, les correctifs généraux ne font qu'effleurer le problème.

"Ce n'est pas en nous enlevant $80 de la contribution que nous sommes censés apporter que les élèves seront satisfaits", ont fait savoir plusieurs élèves interrogés.

La situation

Dans l'Est du Québec, hier, le mouvement de protestation s'est raffermi.

D'une journée d'étude qu'ils tenaient lundi, les élèves rimouskois en sont maintenant à l'occupation de leurs locaux, tout comme leurs confrères de Matane.

A Rivière-du-Loup, l'idée de l'occupation hante les esprits. Lundi, les élèves ont marché dans la rue.

A Hauterive, les élèves doivent se prononcer sous peu sur l'idée d'un débrayage ou d'une occupation.

Au Cegep de La Pocatière, les locaux sont occupés.

A Gaspé, les élèves sont demeurés sur leurs positions et l'activité collégiale n'est pas interrompue.

A Québec, les leaders des différents Cegep du secteur se sont réunis et ce sont eux qui amèneront, aujourd'hui, la proposition de débrayage général à la réunion de Trois-Rivières.

Dans les grands centres urbains, les élèves sont moins touchés par le problème des prêts et bourses, considérant la proximité de leur lieu de résidence.

Jusqu'à maintenant, aucun incident n'est survenu sur les lieux de l'occupation, les élèves ayant pris des mesures strictes pour assurer l'ordre.

Je paierai ma dette si le responsable c'est moi

MONTREAL — Le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, a émis pour la première fois l'hypothèse, hier, qu'il puisse avoir à quitter son poste lors de la publication du rapport de la Commission Cliche, en mars prochain.

"Si la commission en arrive à la conclusion que le seul responsable des problèmes de la construction, c'est moi, je devrai alors partir pour payer ma dette à la société", a-t-il dit aux journalistes à l'issue d'une causerie devant la Chambre de commerce de Montréal. "Mais je trouverais onéreux de quitter sans avoir pu réaliser les recommandations de la commission."

Il précisait et renforçait, ainsi, les propos qu'il venait de tenir aux hommes d'affaires de la métropole. Il leur avait déclaré: "Tant et aussi longtemps que je n'en serai pas venu à la conclusion que mon départ aiderait au rétablissement de la paix dans l'industrie de la construction, je ne partirai pas."

M. Cournoyer a une fois de plus livré à son auditoire un véritable plaidoyer de non-culpabilité sur la situation dans le monde du travail en général et dans le fouillis de la construction en particulier.

En ce qui concerne la construction, le ministre québécois a affirmé qu'il oeuvre dans ce secteur depuis 14 ans et que la violence n'y est pas nouvelle. C'est même à cause de ce contexte, a-t-il souligné, qu'il a fait passer les projets de loi 290, 15 et 9. Tout comme il a parrainé la création de la Commission d'enquête Cliche sur la violence dans les chantiers.

Parlant de cette dernière, M. Cournoyer a noté qu'elle deviendrait "suicidaire" pour lui si elle recommandait son limogeage puisque c'est lui qui a écrit "de sa main" le mandat de l'organisme et, en outre, qui a choisi ses membres.

Des camps insalubres...

(Suite de la première page)

plusieurs petites cabanes, parfois d'anciennes roulottes. Chaque cabane consiste en une seule pièce et loge une équipe de deux ou trois hommes. La plupart du temps, il n'y a pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de toilettes encore moins de douches et ils vivent là-dedans cinq jours par semaine.

La cabane est chauffée par une petite fournaise au mazout. Le plancher est extrêmement froid en hiver à cause de l'absence de fondations. L'éclairage est assuré par le gaz propane qui fait également fonctionner la cuisinière et le réfrigérateur. L'eau provient de la source la plus proche.

Hygiène: infractions

En 1973, une enquête a été effectuée par les services d'hygiène du Maine dans certains de ces camps. A un endroit donné, les inspecteurs ont découvert pas moins de neuf infractions aux lois en vigueur dans cet Etat: eau impropre à la consommation, camp trop petit, réfrigérateur au propane dans la même pièce où les employés dorment, vermine dans le camp etc.

Dans ce type de camps, il n'y a pas de salle de séjour. De toute façon, le travail, les repas et l'entretien occupent tout le temps des travailleurs forestiers.

C'est $17.5 millions que l'Etat versera aux agriculteurs

par Gilbert ATHOT

Il est peu probable que la "bagarre" recommence entre le gouvernement et les agriculteurs puisque les représentants de ces derniers et du ministère de l'Agriculture se seraient déjà entendus sur une évaluation de $17.5 millions.

C'est du moins ce qu'on peut déduire des réponses données, hier, au SOLEIL, par le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, en ce qui a trait à l'ultimatum lancé la veille par l'Union des producteurs agricoles (UPA).

En effet, lundi, le président de l'UPA, M. Paul Couture, avait affirmé clairement que ce n'est plus de $15 millions dont son organisme allait se satisfaire comme subventions, mais plutôt de $18 millions.

Surpris

Interrogé à la fin de la première partie de la réunion de la commission parlementaire des Finances sur la Régie de l'assurance-récolte, M. Toupin a laissé voir sa surprise devant le contenu des déclarations faites la veille par M. Couture.

Selon le ministre, les faits ne se sont pas passés comme l'a déclaré le président de l'UPA ou encore comme les journaux l'ont signalé.

M. Toupin a expliqué que l'UPA devait, après la récente rencontre avec le Conseil des ministres où $15 millions ont été accordés comme subvention, préparer une programmation de distribution de cette somme.

L'Union des producteurs agricoles a effectivement mis au point cette programmation et s'est présentée au ministère pour en discuter avec les représentants gouvernementaux, a ajouté le ministre.

Ce dernier a toutefois soutenu avoir demandé l'UPA de modifier la programmation de façon à donner davantage aux producteurs laitiers et un peu moins aux producteurs de bovins.

La programmation modifiée, affirme M. Toupin, devait aboutir finalement à des déboursés d'environ $17.5 millions au lieu des $15 millions promis auparavant, ce avec quoi le ministre était d'accord, de même que l'UPA évidemment.

M. Toupin ajoute qu'il avait été convenu entre les deux parties que tout cela (programmation modifiée et $17.5 millions au lieu de 15 millions) sera soumis au congrès de l'UPA pour approbation.

Or, le ministre dit qu'à sa connaissance, le congrès général de l'UPA ne s'est pas prononcé là-dessus et le président de l'UPA parle de l'entente de principe intervenue entre les représentants de l'organisme et du ministère, tout en ajoutant $500,000.

"Comment voulez-vous que je travaille dans ces conditions", a lancé le ministre au SOLEIL en guise de conclusion.

ERRATUM Dans notre annonce publiée mardi,

ON AURAIT DÛ LIRE:

A compter de 7h.00 ce soir pour participer au tirage de nombreux prix.

Canardière

210, AV. ST-SACREMENT

le marché à gogo

UNE DIVISION DE JATO INC.

DES ECONOMIES POUR TOUT 'L'MONDE'

FARINE ROBIN HOOD Sac 7 lb .97

BISCUITS LIDO Petit-beurre ou Météo 13½ onces .59

ROTI PALETTE Marque Economique lb .59

TALON EPAULE Marque Economique lb .89

PAIN DE VIANDE BURNS Roy-all 12 onces .59

POIS A SOUPE ST-ARNAUD Cello 2 lb .79

YOGOURT DELISLE Brassé aux fruits 4 onces .34

ARACHIDES SALEES JACK'S Blanches ou espagnoles Cello 14 onces .69

PATE CONGELE YORK Boeuf, poulet ou à la dinde 8 onces .33

FROMAGE SWISS KNIGHT Gruyère 12 portions 8 onces .59

CREME A MAINS NOXZEMA Mostly moisture 360 ml .69

DESODORISANT GLADE Au choix 6 onces .39

MOUCHOIRS WHITE SWAN Double épaisseur 200 mouchoirs .45

PAPIER TOILETTE DELSEY Double épaisseur 2 rouleaux .43

BANANES Jaunes et dorées, variété "Snack" lb .09

CHOUX VERTS Petits et fermes, Canada no 1 5 lb .34

Tempête dans... un verre d'eau

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ILES — La population de Sept-Iles est sur un pied d'alerte depuis cinq jours par suite de la découverte du "monstre Gladys" comme en le surnomme de plus en plus.

Gladys, une bestiole qui ne ferait pas de mal à une mouche, a brutalement pris la première place dans l'opinion publique, jeudi matin. Un journal local, l'Avenir, y consacrait sa première page tout entière.

"Une Septilienne découvre un VER dans l'eau du ROBINET", titrait l'Avenir, sur un fond rouge, avec une immense photo de l'animal, photo agrandie on ignore combien de fois.

C'était le début d'une bien longue histoire qui a fait couler de l'encre à l'Avenir et de la salive dans la population...et à l'Avenir aussi dit-on.

Le journaliste Get Tremblay ecrivait, jeudi, qu'une dame de la rue Brochu avait découvert "la chose" qui "nous porte à se poser des questions sur la propreté de l'eau potable dans notre municipalité".

Selon M. Tremblay, la bête serait "une sorte de chenille noire, dont la peau ressemblait à s'y méprendre à un bébé sangsue toutefois, les pattes sont incluses".

Une des photos accompagnant ce texte nous montrait la dame tenant un verre d'eau dans sa main; dans le verre se tortillait Gladys "la vedette"...

Comme la nouvelle prenait des proportions "d'heure en heure", l'hebdo Dimanche Côte-Nord, qui sort par la même porte que l'Avenir, n'allait pas laisser ce filon rentable (?) de côté.

L'hebdo dominical publiait donc une puissante manchette: "Les mésaventures de Get et de sa BIBITE". Voilà que les uns ont pris ce titre à la blague laissant libre cours à leur imagination fertile et pondant même des quolibets parfois irrespectueux; d'autres ont gémi, ragé et juronné en lisant ce second texte sur la question.

En récidivant, M. Tremblay a informé ses lecteurs avides d'en savoir plus long sur Gladys qu'il tenta de faire analyser la "bibite" à l'hôpital de Sept-Iles, puis à l'Unité sanitaire, pour finalement l'exiler vers un laboratoire spécialisé de l'université de Montréal.

On ne rit donc plus!

Et évidemment, "la chose" devait rebondir (la nouvelle et non la bête!) au conseil municipal hier après-midi.

C'est le conseiller Aylmer Whittom qui a osé parler de cette découverte, et des propos qu'elle suscita "la pôvre".

Qualifiant cette nouvelle de "tragique et d'insensée", M. Whittom a demandé que le gérant municipal fasse un rapport sur ce sujet à une prochaine assemblée.

Advenant que se confirme l'hypothèse selon laquelle le "monstre" proviendrait tout bonnement de la plante qui se trouve à proximité du robinet de la cuisine de cette Septilienne, des poursuites judiciaires contre le journal, le journaliste et le rédacteur en chef de l'Avenir ne sont pas écartées.

Le Conseil de presse entendra demain la plainte de Mme Mercier contre le "Progrès de Thetford"

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD NINES — Le Conseil de presse du Québec siègera, à huis clos, demain, à l'hôtel de ville de Thetford Mines, pour entendre la plainte portée par la candidate créditiste défaite dans le comté de Frontenac lors de l'élection fédérale du 8 juillet dernier, Mme Thérèse Mercier, contre l'hebdomadaire "Le Progrès de Thetford" et son directeur-journaliste, M. Georges Larochelle.

Mme Mercier avait accusé le journal de favoriser les libéraux d'une façon éhontée dans le contenu de la rédaction, de gauchir l'information, et de tripoter sciemment des pages publicitaires payées par l'organisation créditiste.

Elle avait cité, en exemple, le fait que l'hebdo n'avait donné aucun compte-rendu d'une réunion électorale créditiste tenue le 30 juin dernier à East Broughton, et ce en dépit de la présence de deux de ses journalistes. Au cours de ce rassemblement, le député provincial de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, avait déclaré que le député libéral sortant dans Frontenac, M. Léopold Corriveau, avait voté, en première lecture, en faveur du projet de loi C-142 libéralisant l'avortement.

Pris à parti par l'organisation créditiste, le journaliste Yvan Jaque, de son vrai nom Jacques-Yvon Lefebvre, alors à l'emploi du Progrès, avait avoué par la suite avoir fait un "papier" pour rapporter les propos tenus par le député Roy, avoir reçu à son bureau la visite du député sortant Corriveau, venu prendre connaissance de la déclaration de M. Roy afin de mieux préparer une réponse, et avoir écrit un deuxième texte pour rapporter les observations formulées par M. Corriveau. Aucun des deux textes ne fut publié.

Jaque avait présumé que c'était sa consoeur Gilberte Blanchard qui avait fait part à M. Corriveau de la teneur des propos tenus par le député Roy, d'où sa visite impromptue au bureau de l'hebdo. Il avait ajouté que Mme Blanchard était mêlée de près à l'organisation de l'élection du député Corriveau.

Le confrère Jaque avait affirmé que lesdits textes avaient été remis en mains propres à M. Larochelle par Mlle Ginette Girard, mardi le 2 juillet, à 16 hres, soit une dizaine d'heures avant l'heure de tombée du journal.

Pour sa part, le directeur Larochelle avait soutenu d'abord que les deux textes n'avaient jamais existé, et qu'il ne les avait jamais vus. Plus tard, il corrigeait ces affirmations en expliquant que les "papiers" n'avaient pu être composés à cause du bris d'une machine.

A cause de cette ténébreuse affaire, Jaque fut congédié. Ce dernier riposta en poursuivant le journal en dommages-intérêts pour $5,000, et en menaçant de soumettre son cas au Conseil de presse. Le SOLEIL a appris de source fiable que le journaliste n'avait fait parvenir encore aucune demande officielle en ce sens auprès du conseil.

Le Progrès est publié par les Editions de Thetford inc. dont les quatre actionnaires sont MM. Georges Larochelle, de Plessisville, Roger Lussier, d'Arthabaska, W.K. Jr MacLeod, de Thetford, et Fortunat Marcoux, de Thetford, ce dernier depuis août 1974.

La régionale la Chaudière veut s'entendre avec les municipalités sur l'utilisation des piscines

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La commission scolaire régionale de la Chaudière est bien d'accord pour doter ses locaux de tous les équipements possibles et d'en favoriser une utilisation maximale; mais elle veut consulter les corporations municipales quant à la possibilité de conclure des ententes pour laisser à ces dernières les frais d'utilisation de certaines installations.

Un entretien devrait avoir lieu dans deux ou trois semaines avec les représentants des municipalités du territoire, précisément pour discuter la possibilité de telles ententes relatives, par exemple, à l'utilisation des piscines construites ou à être construites à l'intérieur des écoles polyvalentes. Aucune date n'a cependant encore été fixée pour cet entretien.

Les commissaires de la régionale ont de nouveau confirmé leur attitude à la suite d'une demande qui a été formulée dernièrement par la commission scolaire locale des Cèdres. Celle-ci veut que soit ajoutée une piscine intérieure à l'école polyvalente Bélanger, à Saint-Martin. Cette école, construite en 1968-1969, fut la première école polyvalente réalisée par la régionale Chaudière.

Comme l'école polyvalente Bélanger, celles qui ont été construites par la suite, à Saint-Joseph et à Saint-Prosper, n'ont pas de piscine également. Seules les écoles polyvalentes de Saint-Georges-Est et de Sainte-Justine sont dotées d'une telle installation. Mais c'est dans les objectifs de la régionale d'en aménager, éventuellement, dans toutes ses écoles polyvalentes, si les municipalités sont d'accord, a précisé hier, le directeur général adjoint, M. Roger Carette.

M. Carette a toutefois ajouté que la priorité de la régionale, c'est de débloquer le projet de construction d'une école polyvalente à Beauceville. Ce projet est à l'étude depuis près de 10 ans et l'on sait dans quelles conditions déplorables sont logés, en attendant, les quelque 500 étudiants qui sont obligés de fréquenter l'ancien juvénat du Sacré-Coeur à Beauceville. Le ministère de l'Education devrait rendre une décision à ce sujet en janvier prochain, croit-on à la commission scolaire.

Il est évident, en effet, qu'à côté des désirs des commissaires d'écoles, il y a les limites budgétaires. Mais en dépit des "coupures" ou du peu de projets imposés par le ministère, la régionale Chaudière, forte de l'appui de la commission scolaire locale et des autres orgamismes du secteur de Beauceville, est bien décidé à ne pas lâcher prise concernant cette nécessité d'une nouvelle école polyvalente.

En 1976, quand le réseau d'écoles polyvalentes sera pratiquement terminé sur le territoire de la Chaudière, cette régionale aura alors comme priorité d'équipement l'addition de piscinesdans les écoles polyvalentes qui n'en seront pas encore dotées, si la population est d'accord, selon ce que nous a confié le porte-parole.

Si douce qu'on a le goût de s'étendre.

Une peau à vous réchauffer le coeur.
En mouton.
Une pièce rare d'une confection et d'un style de qualité supérieure.
Provenant des plus grandes collections domestiques et européennes, un choix de vêtements exclusifs.
Et pour vos caprices: chapeaux, mitaines ou tapis vous séduiront.
Abritez-vous du froid.
Par une marge confortable de peau.

A la peau fauve.

Wild'n'Woolly
Boutiques peaux de mouton.

Place Laurier 653-4101
Place Québec 529-2775

Magasinons pour Noël chez Pollack

Epargnez sur ces bottes et souliers doublés en réduction

Voici quelques-uns de nos réputés modèles doublés, de marque Corfam; ils sont traités imperméables. Choix de modèles unis ou avec garniture. Pointures 5-10. Noir ou brun.

Rég. 28.00
23.99

Pratique botte d'hiver lacée sur le côté. A l'intérieur, une épaisse et chaude doublure en Orlon. Semelle d'un demi-pouce. Pointures 5½ à 10. Brun, noir ou tan.

Spécial
24.99

Mail St-Roch, chaussures pour dames, rayon 470, 2e étage
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur

faites-nous confiance

Pollack
• Mail St-Roch • Sainte-Foy
• Galeries Chagnon, Lévis

Deux projets touristiques dans la Beauce

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — De son projet de développement touristique appelé "Sentiers Chaudière-Appalaches", le Conseil de développement de la Chaudière (CDC) entend favoriser, pour commencer, la concrétisation de deux aspects particuliers, soit un village pour les vacances à la campagne, à Saint-Edouard de Frampton, dans Beauce Nord, et un village historique, dans Beauce Sud.

Pas moins de 200 personnes ont ratifié cette décision récente du Conseil d'administration du CDC, hier soir, a Ville Sainte-Marie, lors d'une assemblée plénière de l'organisme. Le projet de Sentiers Chaudière-Appalaches vise en effet à la création de plusieurs aménagements touristiques dans différents endroits de la vallée de la Chaudière; mais comme il s'agit de projets qui prendront nécessairement une longue préparation et de nombreuses démarches auprès des divers paliers du gouvernement, la résolution actuelle vise à hâter les premières réalisations.

Le président du CDC, le Père Antonio Poulin s.j., ainsi que le président du Comité du tourisme du CDC, M. Pierre Légaré, ont précisé que le village "vacances familles" sera situé à proximité de nombreux équipements déjà en place pour le tourisme, à Frampton, notamment pour le ski et autres sports d'hiver, le camping, etc. Le projet est d'autant plus intéressant que cette localité a déjà une vocation intéressante dans le domaine du tourisme à la ferme.

Quant à l'autre projet, qui est également privilégié, pour l'instant, celui du village Abénaki, celui-ci sera réalisé à Saint-Georges, probablement au confluent de la rivière Famine ou au confluent de la rivière Linière, en bordure de la Chaudière. Ce petit village rappellera les origines de ce secteur du territoire, en mettant l'accent sur l'aspect des Indiens, le travail et la jovialité des pionniers canadiens-français, irlandais et autres et rappelant aussi d'une façon spéciale l'arrêt qu'y firent Arnold et sa troupe, ou ce qui restait de sa troupe, en 1775.

C'est à peu près tout ce qu'il y a de défini, à l'heure actuelle, sur ces deux projets. Le CDC, par l'entremise du Conseil régional de développement de Québec, a présenté cette affaire à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) pour que cet organisme gouvernemental octroie les fonds nécessaires à la poursuite des études.

Toujours débordant d'enthousiasme, le Père Antonio Poulin a révélé, hier soir, avoir soumis le plan général et préliminaire au ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. P. Jamieson, qui a, semble - t - il, donné son accord en autant que le projet aura été d'abord approuvé par le palier provincial.

Il y a aussi une autre possibilité qui s'ouvre actuellement et qui est suggérée par l'OPDQ. Elle consisterait en une étude combinée se rapportant aux secteurs touristique, industriel, agricole et forestier. Le schéma d'une telle étude sera proposé d'ici quelques jours aux dirigeants du CDC. "Il ne faudrait pas que ce soit là une affaire pour nous endormir et nous retarder!..." a lancé à ce sujet le président du CDC.

Le Conseil de développement de la Chaudière entend donc faire preuve de vigilance, et il entend aussi soigner la publicité de sa région. A ce sujet, il vient de recevoir une confirmation à l'effet que le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche va assurer la publication et la diffusion d'un botin touristique que le CDC veut préparer à compter de maintenant.

Enfin, l'assemblée plénière du CDC a appuyé d'emblée une demande qui a été faite dernièrement par la Ville de Saint-Georges, auprès du premier ministre Pierre-Elliot Trudeau, en vue de l'implantation d'un musée qui rappellerait le passage d'Arnold dans la Beauce. On sait que le bicentenaire de cette marche d'Arnold sera célébré avec éclat, l'an prochain, par un très grand nombre d'Américains qui viendront dans cette région québécoise.

Hausse de 38 p.c. des tarifs de la firme de câblovision Thetford Video

THETFORD MINES — Les quelque 4,000 abonnés de l'entreprise de télédistribution "Thetford Video Inc." paieront dorénavant $4.50 par mois au lieu de $3.25, ($54 par année au lieu de $39) pour obtenir le service.

Cette augmentation de 38 p.c. des tarifs vient d'être autorisée par le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC).

En approuvant la requête, le CRTC explique cependant qu'elle s'attend à ce que Thetford Video améliore la qualité de son service et consacre $0.50 par mois, par abonné, au développement du canal réservé à la programmation locale.

La firme de télédistribution abolit le tarif de $0.50 par mois qu'elle percevait jusqu'à présent pour la réception en modulation de fréquence (MF). En revanche, elle exigera des frais d'installation de $10; dans le passé, l'installation était gratuite.

A Saint-Ferdinand

Par ailleurs, les abonnés de Saint-Ferdinand d'Halifax subissent eux aussi une hausse mensuelle de $1. Le tarif passe de $3.50 à $4.50 par mois. Cependant, les frais d'installation pour le service de télédistribution sont réduits de $45 à $25.

La campagne de financement pour une radio MF se poursuit dans Portneuf

par Gérard ROCHETTE

PORTNEUF — Un accord de principe de quelque 15 municipalités pour une contribution financière, adhésion d'environ 800 membres, participation de nombreux syndicats et organismes, tel est le bilan à mi-chemin de la campagne de financement de la radio communautaire MF de Portneuf.

Ce bilan assez significatif a été rendu public à l'occasion de la semaine spécialement réservée pour les groupements du secteur coopératif, c'est-à-dire les caisses populaires, les coopératives, la caisse d'entraide économique, les syndicats, etc.

En faisant part d'une telle situation, le secrétaire de la Corporation de la radio communautaire Portneuf, M. Raymond Béland, a signalé que les sommes prévues des municipalités se totalisent actuellement à $11,300, tandis qu'elles sont de $2,000 du secteur coopératif. Il faut dire que, dans ce dernier secteur, des démarches et des pourparlers sont en cours laissant entrevoir des résultats assez positifs, ce qui permettra de hausser sensiblement la participation, surtout à la suite de la présente semaine.

En ce qui regarde les municipalités, l'accord de principe, donné par une quinzaine de celles-ci à une participation financière au projet, représente un contraste frappant avec les premières réactions ressenties lors du lancement de la campagne.

Même plus, neuf des 15 en accord avec une telle participation ont déjà fixé leur contribution à partir de l'objectif du départ de $1 par citoyen.

Pour ce qui est de la semaine du secteur coopératif, présentement en cours, elle a un double objectif: faire adhérer comme directeurs de la radio Portneuf les administrateurs ou les membres des organismes ou institutions à caractère coopératif; deuxièmement, impliquer financièrement le secteur en question au niveau des dons spéciaux.

C'est ainsi qu'un objectif de $10,000 est visé pour l'ensemble des caisses populaires de la région, à titre de dons spéciaux, conditionnés à l'obtention du permis du CRTC. Un tel objectif est basé sur un prorata de $0.25 par sociétaire. Les 22 caisses du territoire comptent quelque 40,000 sociétaires. Une telle formule a déjà été acceptée par plusieurs municipalités et syndicats de la région de Portneuf.

Et parmi ces derniers, signalons le Syndicat des enseignants de la Tardivel, les trois syndicats de la compagnie Domtar a Donnacona, à savoir celui des pâtes et papier, celui de la planche isolante et celui des employés de bureau. De plus, le Conseil régional de la CSN de Portneuf, de même que le Syndicat des employés du service social de Portneuf ainsi que le Syndicat de la Saint Raymond Paper ont souscrit financièrement au projet. La coopérative agricole de Les Ecureuils a également fait sa part en ce domaine.

Par ailleurs, M. Béland a annoncé la tenue d'un concours de la mascotte au niveau des écoles élémentaires de la région. Il s'agit d'imaginer et d'exprimer au moyen d'un dessin le symbole de la communication dans une communauté.

Enfin, signalons que les dirigeants de la radio communautaire MF de Portneuf, après avoir terminé leur campagne de financement, entendent continuer la préparation de leur mémoire et se présenter finalement devant le CRTC aux audiences du printemps prochain.

Six mois de prison

THETFORD MINES — Marcel Labbé, âgé de 24 ans, demeurant au 275 de la rue Notre-Dame nord, à Thetford Mines, a écopé d'une peine de six mois d'emprisonnement pour le vol d'un coffre-fort et de son contenu, qui se chiffrait par $1,836, perpétré durant la nuit du 25 au 26 juillet dernier, au magasin d'alimentation Grenier & Frères Ltée, situé sur l'avenue Labbé, à Thetford.

Cette sentence vient d'être rendue au palais de justice de Thetford par le juge Gérald Boisvert, de la cour des sessions de la paix.

Quant au complice de Labbé dans ce délit, Renaud Landry, âgé de 18 ans, et domicilié au 589 de la 10 rue ouest, à Thetford, il a été condamné à 18 jours de prison, sentence qu'il purgera pendant six fins de semaine consécutives. Il a reçu également une condamnation d'un an avec sursis.

syndicat du bijou
10 trans canada ouest
c.p. 3800
lévis, qué. G6V 6R1 (418) 833-2173

Pour un plus vaste choix... Venez visiter notre salle d'échantillons.
Heures d'affaires habituelles
Décembre : du 11 au 22 incl. : 9 hres am à 9 hres pm

F110T — Fer jet/vapeur/sec autonettoyant. Sélecteur de chaleur, talon d'appui, semelle 39 trous.

F98 — Fer de voyage vapeur/sec, ampoule de plastique amovible. Semelle aluminium.

K48W — Bouilloire électrique automatique, 2 pintes imp. corde amovible. Poignée blanche.

CGE

Magasinons pour Noël chez Pollack

Pollack
• Mail St-Roch • Sainte-Foy
• Galeries Chagnon, Lévis

LE PERE NOEL vous attend ! Venez le rencontrer du lundi au vendredi de 2h. à 4h. et le samedi de 10h. à midi et de 2h. à 4h. Mail St-Roch, 3e étage, près du bureau de crédit, Sainte-Foy et Lévis, rez-de-chaussée, face au rayon des jouets.

JEU DU BILLIONNAIRE

5.99

Jeu sur le commerce mondial; spéculez sur les diamants, faites des placements dans l'électronique, faites mainmise sur le monde des affaires.

Visitez notre ville des jouets et profitez de ces spéciaux pour faire vos cadeaux de Noël...

JEU DE PERFECTION

6.99

Course contre la montre. Les joueurs doivent en vitesse passer les 26 formes géométriques sans quoi toutes les pièces sautent en l'air. Fascinant!

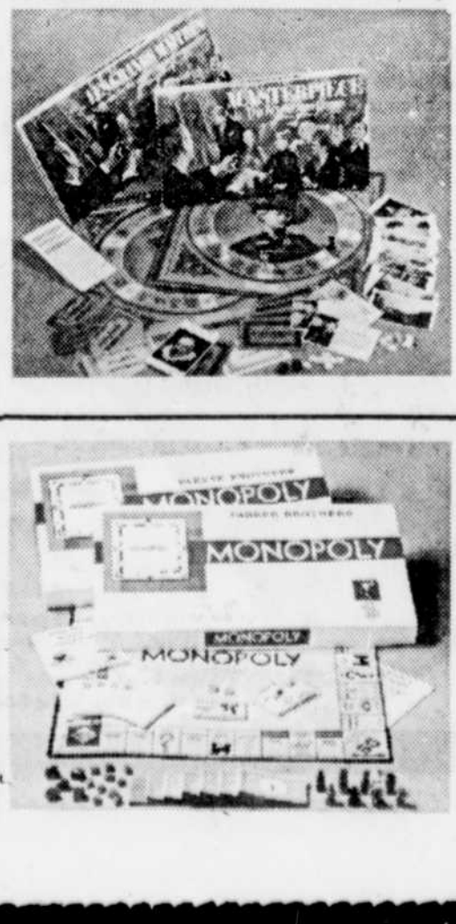

CLUE

4.69

Un jeu à intrigue policière qui fascinera les adultes et les jeunes. Comprend six armes miniatures, 1 dé, un paquet de cartes illustrées, un bloc-notes de détective, tableau etc.

Amusez-vous avec Probe

Rég. 6.49 5.49

Le jeu de mots le plus intéressant et le plus provocatif depuis l'invention de l'alphabet. Vous devez essayer de deviner le mot caché du voisin. Très excitant!

LES GRANDS MAITRES

4.79

Les joueurs prennent part à une sensationnelle vente à l'encan internationale de tableaux. L'équipement comprend 24 reproductions de tableaux célèbres.

Utilisez votre carte de crédit Pollack

ADMIRALS

Rég. 5.49 4.49

L'un des jeux de stratégie et de manoeuvre les plus sensationnels qui aient jamais été inventés. L'objectif est de couler le "grand Amiral" et ainsi de capturer le reste de la flotte.

MONOPOLY

4.99

est un jeu d'échange de valeurs immobilières. Le plus populaire des grands jeux. Comprend une tablette de jeu, jetons, maisons et hôtels, argent spécial, etc.

Mail St-Roch, jouets, rayon 810, 3e étage, Sainte-Foy et Lévis, rez-de-chaussée.

La Maison Montmorency, à Courville.

Le Soleil, Jacques Deschênes.

$1,500,000 pour acquérir et aménager la Maison Montmorency

par Louis TANGUAY

Le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pourra, grâce à un prêt de $1,500,000 du gouvernement fédéral, acquérir et aménager le domaine de la Maison Montmorency, à Courville (ancien Kent House).

Tout indique qu'aucune transaction n'a encore fait passer sous l'administration gouvernementale cet emplacement appartenant, depuis 1955, à la congrégation des pères Dominicains.

Mais le directeur régional du ministère de l'Expansion économique régionale, M. Fernand Jolicoeur, a confirmé, hier, au SOLEIL que les gouvernements fédéral et provincial ont ajouté à l'entente créant la zone spéciale de Québec un projet de développement touristique à cet endroit.

Un accord en ce sens a été conclu au mois de juillet, selon M. Jolicoeur.

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est maître d'oeuvre de ce projet

Il a cependant été impossible d'atteindre, hier, au MTCP, le responsable de ce secteur pour connaitre l'utilisation future de l'emplacement.

Mais, selon d'autres sources gouvernementales, on conserverait cette propriété en "zone verte", prolongeant le parc provincial situé du côté opposé de la rivière Montmorency.

On sait que le terrain de plus d'un million de pieds carrés de superficie surplombe les majestueuses chutes Montmorency.

Les lieux ont aussi acquis une valeur historique puisque des personnalités, aussi célèbres que le duc de Kent, père de la reine Victoria d'Angleterre, y ont résidé.

La vaste résidence qui domine les lieux a aussi servi d'hôtel huppé.

Du côté de la communauté qui possède actuellement le domaine, le père prieur, joint au téléphone, a refusé de parler de toute transaction éventuelle concernant cette propriété.

On comprend facilement sa réticence à en discuter, en pensant qu'à au moins deux reprises depuis 1970, les média d'information ont annoncé la vente de la maison, de son terrain et de ses dépendances, sans qu'elle se concrétise.

L'évaluation du domaine, aux livres de la Communauté urbaine de Québec, s'élève à $800,000 et la propriété est imposable depuis le 1er janvier 1974.

L'Etat n'avait pas d'argent pour profiter de "l'aubaine"

par Pierre BOULET

Ce n'est pas par hasard que le coût de réalisation des diffuseurs d'eaux usées du BAEQM a grimpé de 79.6 pour cent en 15 mois Et bien qu'elle y soit pour quelque chose, l'inflation n'est pas la seule responsable. Les faits sont d'ailleurs éloquents.

La grande bénéficiaire de cette augmentation, la compagnie Constructions Atlas Ltée, a simplement su profiter de "la conjoncture". Rappelons que, pour effectuer l'ensemble des travaux, Atlas demandait $12,076,000, en mars 1973. Quinze mois plus tard, pour n'en faire qu'une partie, elle réclame $16,705,305.

En 1973, le marché occupé par les compagnies spécialisées dans les supertravaux d'infrastructures connaissait un temps mort. C'est ce qui explique la réponse de cinq entreprises aux appels d'offres du BAEQM.

C'est aussi ce qui explique que certaines de ces compagnies offraient, partiellement à cause de la concurrence, des prix exceptionnellement bas (entre $14 et $15 millions).

Pour sa part, Constructions Atlas venait de terminer des travaux d'envergure à Churchill Falls. La compagnie était donc prête à faire certains sacrifices, au chapitre des soumissions, de manière à garder son personnel et son équipement en activité, en attendant d'autres contrats. D'où une proposition à peine supérieure à $12,000,000.

Cette "occasion" n'est certainement pas passée inaperçue au ministère des Affaires municipales. Mais, comme l'a déclaré le ministre Goldbloom, hier, l'Etat n'avait pas l'argent nécessaire pour profiter de cette offre à rabais.

Le vent dans les voiles

Lors du deuxième appel d'offres du BAEQM, en 1974, le marché des grosses entreprises d'infrastructures avait changé. La demande était plus forte. Peu nombreuses, ces firmes spécialisées ont vite fait de remplir leurs livrets de commandes.

De l'aveu même du directeur de chantier des Constructions Atlas, M. Gaétan Guérette, la compagnie savait qu'elle ne devrait désormais plus affronter la concurrence.

Bien qu'il n'y ait pas eu collusion entre les firmes, Atlas s'est rendu compte que les rares concurrents éventuels étaient déjà mobilisés par d'importants contrats. Qu'il suffise de citer le cas de Janin Construction, à la baie James.

Ce facteur d'augmentation des coûts, M. Guérette le résume et le justifie succinctement: "Que voulez-vous, c'est la fluctuation du marché!"

Le directeur de chantier a aussi fait état de quelques autres facteurs de hausse qui, à eux seuls, n'auraient pu expliquer une augmentation des coûts de l'ordre de 80 pour cent en 15 mois: l'inflation (spécialement du coût du béton et de l'acier d'armature), la révision des codes de sécurité et le coût accru de la main-d'oeuvre.

Résultat de cette fluctuation: il faudra payer $21,689,674 pour des travaux qui en auraient coûté $12,076,000, 15 mois plus tôt.

Pour éviter cette bombe, il aurait fallu que le ministère des Affaires municipales trouve, en mars 1973, moins de la moitié de l'argent qu'il a apparemment su trouver, en juin 1974.

Pas d'unanimité sur le statut juridique du médecin à l'hôpital

par Raymond GIROUX

Le statut juridique du médecin en milieu hospitalier ne fait pas l'unanimité de tous ceux qui ont participé à la recherche qu'un groupe de juristes a menée récemment, et dont LE SOLEIL a révélé les conclusions, la semaine dernière.

Le Dr Zamilda Fortin, médecin, licencié en droit, et consultant auprès du comité, conteste en effet l'opinion de ses collègues selon lequel le médecin n'est juridiquement, qu'un proposé au service médical, et que toute la responsabilité revient au centre hospitalier pour lequel il travaille, et à la fin du compte, au gouvernement.

Le Dr Fortin croit pour sa part que le médecin, lorsqu'il soigne un patient, est absolument indépendant et libre d'employer la méthode curative qu'il juge la plus appropriée. Par conséquent, écrit-il dans un texte qu'il a fait parvenir au SOLEIL, "ce concept de liberté est absolument incompatible avec la notion d'un lien de préposition" base de l'argumentation des juristes.

Selon lui, le droit de regard que détient le conseil d'administration sur l'activité médicale, ne lui permet pas de donner des directives aux médecins sur la manière de pratiquer leur art.

Le contrôle de l'acte médical, poursuit le Dr Fortin, appartient exclusivement aux médecins, et est confié à la corporation professionnelle des médecins, et non au centre hospitalier.

Le Dr Fortin croit que l'attitude du groupe de recherche de la faculté de Droit de l'université Laval s'inscrit dans la critique que l'on fait souvent à l'égard des milieux universitaires, "à savoir qu'ils se limitent trop à l'approche théorique."

Cette approche lui apparaît fort risquée, mais il ne peut s'expliquer autrement que des juristes oublient, à son avis, le fait que le législateur a enlevé le lien de préposition contenu dans le projet original de la loi 48 sur les services de santé et les services sociaux, et impose au médecin de détenir une police d'assurance de responsabilité professionnelle.

Le docteur "n'ose croire que de vieux ressentiments à l'égard de la médecine pourraient expliquer l'attitude des jeunes licenciés en droit qui ont élaboré l'hypothèse".

Il termine son texte par un appel en faveur de l'autonomie de la profession médicale, et "souhaite que les autorités gouvernementales abandonnent la bataille stérile qu'elles ont menée pour tenter de prendre le contrôle de la médecine."

Rappelons que le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a déclaré, la semaine dernière, que le rapport sur la responsabilité hospitalière n'engageait pas le ministère, mais qu'il constituait un outil de travail.

Liaison Québec-New York, sans escale, inaugurée le 1er décembre

La nouvelle liaison Québec-New York sans escale sera inaugurée le 1er décembre prochain par la société Air Canada en même tenps que celles qui relieront Edmonton et Calgary à San Francisco ainsi que Winnipeg à New York.

Il s'agira de vols quotidiens aller-retour, assurés au début par des appareils DC-9 de 95 places. Le vol 760 quittera Québec à 13h40 et arrivera à New York à 14h55. Le retour s'effectuera sur le vol 761 quittant New York à 16h15 pour se poser à Québec à 17h30.

La nouvelle liaison sans escale entre la ville de Québec et New York permettra à la vieille capitale d'assumer de plus en plus son rôle auprès des hommes d'affaires, des congressistes et des nombreux touristes venant des Etats-Unis, souligne Air Canada dans un communiqué de presse.

Après avoir rappelé que le tout premier service d'Air Canada reliait Vancouver à Seatle en 1937,M. Yves Pratte, président du conseil d'Air Canada signale que les nouvelles liaisons constituent un des plus grands défis que soit appelé à relever Air Canada depuis longtemps.

Les trois nouveaux parcours sont au nombre des 14 nouvelles lignes outre-frontières, dont Air Canada entreprendra l'exploitation d'ici 1979, suite à l'accord bilatéral récemment intervenu entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis.

C'est après avoir reçu l'approbation définitive de la Régie américaine de l'Aviation civile que la Société Air Canada est maintenant en mesure d'inaugurer ses nouvelles liaisons avec les Etats-Unis, note le communiqué.

San Francisco sera la huitième ville des Etats-Unis desservie par Air Canada à partir d'escale canadienne, les autres étant New York, Boston, Cleveland, Chicago, Miami, Tampa et Los Angeles.

pour nous, c'est
:cooprix:::
pour tous, c'est "économies"

Les viandes de Cooprix quand on les voit, on comprend pourquoi leur présentation, leur qualité supérieure et leurs agréables couleurs en disent plus long qu'une définition.

Dès aujourd'hui, faites de chaque repas, un festin de roi en choisissant des viandes de première qualité et à des prix vraiment compétitifs.

Avec Cooprix, redécouvrez le plaisir de bien manger

BOEUF ROUGE BUDGET:
Boeuf de l'Ouest - Marque rouge A-1 (facile à congeler)

DES BOITES DE VIANDE PREPAREES D'AVANCE COMPRENANT LES PARTIES SUIVANTES:
- Petit os de l'épaule
- Talon d'épaule
- Haut de côté

La pesanteur de ces boîtes varie de 13 à 20 lb VENDU AU PRIX DE

69¢ la lb

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 23 NOV.

ESSUIE-TOUT *COULEURS ASSORTIES MARQUE CO-OP Pqt 2 roul. .79

A PRIX EGAL ET QUALITE EGALE POUR VOUS, C'EST: COOPRIX:::

:cooprix::: ,c'est la solution

SAINTE-FOY
3355, rue La Pérade
Coin boul. Duplessis

CHARLESBOURG
7370 ouest, 3e Avenue

LEVIS
Place Tanguay
Rond-Point, Lévis

L'agent R Samson saignait abondamment et divaguait

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Des aiguilles hypodermiques, des boites de plasticine contenant des moulages de clefs, des gants déchiquetés et souillés de sang, des morceaux ayant servi pour une bombe de fabrication artisanale ont été déposés, hier, devant le juge Claude Lamoureux, de la cour des sessions de la paix, inaugurant l'enquête préliminaire de l'ancien agent de la Gendarmerie royale, Robert Samson.

Le policier démissionnaire, qui appartenait au corps d'élite de la Gendarmerie, est accusé d'avoir déposé une bombe à la résidence du président de la chaine Steinberg, M. Melvin Dobrin (gendre de Sam Steinberg lui-même), le 26 juillet 1974, aux premières heures de la nuit.

Cette charge a été portée le 16 octobre dernier, à l'issue d'une longue enquête du commissaire amx incendies du Québec, Me Cyrille Delage.

"Je suis en train de mourir"

Un ami de Robert Samson, M. Fernand Barré, a raconté, hier, comment, après avoir passé la soirée avec l'agent de la police fédérale, le 25 juillet, il avait reçu un appel téléphonique de Mme Samson, mère, en pleine nuit, lui demandant de conduire son fils accidenté à l'hôpital.

Lorsqu'il est arrivé au domicile de Mme Samson, il a trouvé son ami assis sur le bord de la baignoire, saignant abondamment des mains et des jambes, un oeil partiellement fermé, les lèvres enflées.

"Fernand, je suis en train de mourir. Emmène-moi à l'hôpital", a laissé échapper le blessé, effrayé.

Dans la voiture qui le transportait à l'Hôpital Général de Verdun, Robert divaguait, raconte Fernand Barré. Il disait notamment ces mots: "explosion", "bonbonne d'éther", "carburateur", "voiture en panne". Le témoin croit que son passager a perdu connaissance en cours de route.

Après les premiers soins d'urgence prodigués à Verdun, une ambulance a transporté Samson à l'Hôpital Général de Montréal. Barré suivait dans sa propre voiture. Malgré son attente dans ce dernier établissement, il n'a pu dire un mot à son ami, qu'il n'a revu qu'une dizaine de jours plus tard.

Le témoin a déclaré au procmreur de la Couronne, Me Fernand Côté, qu'il a entendu parler la première fois de l'explosion à la maison de Melvin Dobrin aux nouvelles de 11 heures, le 26 juillet, soit quelques heures suivant son retour chez lui.

Il a affirmé ne pas avoir fait le lien immédiatement avec Robert Samson, mais à un bulletin ultérieur seulement, lorsqu'il fut question de doigts arrachés.

Des traces

A l'ouverture de l'enquête préliminaire, en matinée, des experts de la police de la Commnunauté urbaine de Montréal sont venus déposer en preuve des plans et des documents photographiques des lieux de l'explosion, à Ville Mont-Royal.

Le sergent Rémi Longpré, de la section technique de la police de la CUM, a déclaré qu'à son arrivée au 407, rue Lazard, vers 1h50, le 26 juillet, il a découvert un cratère d'un pied de longueur sur six pouces de largeur, le long du mur arrière de la maison de la famille Dobrin. La fenêtre panoramique située juste au-dessus avait éclaté. Autour: des bouts de fils, des morceaux métalliques provenant d'une minuterie Westclox, des morceaux de pile Ray-O-Vac (la pile neuve, pesait huit livres et quart et mesurait 10 x 7 x 2 pouces), des lambeaux de toile.

Dans les marches menant à l'arrière de la maison du président de Steinberg, il a retrouvé des taches rougeâtres, sans doute des taches de sang. Des taches identiques se trouvaient dans la rue et sur une signalisation "Arrêt-stop" située à un demi-coin de rue de là.

Juste à côté de ce poteau de signalisation, le sergent a retrouvé un gant taché de sang, tordu, presque fondu. L'autre, encore plus déchiqueté, se trouvait en face de l'escalier menant à la maison des Dobrin.

La recherche effectuée dans la nuit a également permis de retrouver une cravate dans laquelle se trouvait fiché un morceau de plastique.

Quelques jours plus tard, le 2 août 1974, le policier et deux collègues ont fouillé l'appartement de Robert Samson, boulevard Lasalle.

Ils y ont saisi:

— deux paires de pinces dont une sert à couper du fil électrique;

— un interrupteur bipolaire;

— un terminal;

— quelques bouts de fil monofilament;

— des boites de plasticine avec des moulages de clefs;

— deux aiguilles hypodermiques;

— une arme à feu contenant six balles.

Une fouille a aussi été effectuée dans une voiture Dodge-Coronet, sans qu'on ne mentionne toutefois le nom du propriétaire. Dans le coffre, la police a découvert deux pinces de type alligator et un amas de fils enchevêtrés, parmi d'autres outils.

L'enquête préliminaire se poursuit aujourd'hui. Elle devrait se terminer demain, selon le représentant du ministère public.

Les perquisitions n'ont rien donné concernant le vol à la BCN de Sainte-Foy

Des perquisitions ont été effectuées à plusieurs endroits, hier soir, par la police de Sainte-Foy avec la collaboration de la Sûreté du Québec. Mais rien n'a été découvert concernant l'audacieux hold-up d'avant-hier après-midi à une succursale de la Banque canadienne nationale, située au 3066, chemin Saint-Louis, à Sainte-Foy.

Par ailleurs, le montant du vol n'avait pas encore été définitivement établi, hier. La banque a révélé que les trois voleurs avaient mis la main sur $100,000 en argent, sur des chèques de voyage American Express valant $50,000 et sur des valeurs indéterminées prises dans 10 coffres de sûreté.

Rappelons qu'un individu, portant un uniforme de la Sûreté du Québec, s'est présenté au directeur pour faire identifier une photo, vers 14h50. Une femme bien maquillée l'accompagnait.

A 15h, l'homme, qui n'était pas masqué, a dévoilé son jeu, pendant que la femme exhibait un puissant revolver. Il a fait entrer un complice masqué et vêtu en employé de l'Hydro-Québec.

Le nouveau venu avait dans une petite valise une bombe composée de bâtons de dynamite. Il menaçait de faire sauter l'édifice si quelqu'un faisait un geste pour déclencher l'alarme.

C'est ainsi qu'ils ont pu "travailler" en toute sécurité pendant une heure et quart, écoutant toute conversation téléphonique et voyant à ce que chacun continue son travail habituel. Les voleurs avaient même un appareil radio qui leur permettait de suivre les déplacements de la police de Sainte-Foy.

AVIS PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SILLERY

PRENEZ AVIS que le rôle d'évaluation de valeur foncière de la Cité de Sillery est déposé au bureau du Greffier, Hôtel de Ville, 1445 avenue Maguire, Sillery, que tout intéressé peut en prendre connaissance, et que toute plainte doit être déposée avant le 1er mai 1975.

Le Greffier,
GEORGES GRAVEL
SILLERY, 14 novembre 1974.

---

ville de Sainte-Foy
AVIS/OFFRES DEMANDES

Avis public est par les présentes donné que le Conseil, lors de la séance du 29 avril 1974, a adopté son règlement "1822", décrétant l'achat pour fins municipales, des lots 1-1 et 250-9 du cadastre officiel de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec, projet 58002, et autorisant l'emprunt nécessaire au montant de $195,000.00.

Ce règlement a été approuvé par les propriétaires d'immeubles imposables intéressés à une assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 9 mai 1974; par le Ministère des Affaires Municipales, le 29 octobre 1974; et par la Commission Municipale, le 29 octobre 1974.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance; et ce règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 13e jour de novembre 1974.

Le greffier de la ville,
Noël Perron, avocat.

VILLE DE STE-ANNE DES MONTS
COMTE DE GASPE NORD
APPEL D'OFFRE
SOUMISSION

La Ville de Ste-Anne des Monts, par les présentes, demande des soumissions pour Aqueduc & Egout sanitaire, Route 132-maillage. Les plans, devis, formules de soumissions et avis aux soumissionnaires pourront être obtenus au bureau de: Roy, Bergeron, Gariépy, Leroux & Associés, Ingénieurs-conseils de la Ville et sis au 4, 14e rue est, Rimouski, contre dépôt de $100.00. Ce dépôt sera remboursable aux entrepreneurs ayant présenté une soumission, sur réception des plans et devis en bon état dans les 10 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chacune des soumissions devra être présentées en trois (3) copies et accompagnée d'un chèque visé d'un montant égal à 10% du total de la soumission ou d'une police de soumission (Bid Bond) d'une compagnie d'assurance reconnue, payable à l'ordre de la Ville de Ste-Anne des Monts, qui sera remplacée au moment de la signature du contrat par la police de garantie définie à l'avis aux soumissionnaires.

Les soumissions, sous enveloppe scellée seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'au 13 décembre 1974 à seize heures. (16:00) locale.

La ville ne s'engage à accepter ni aucune ni la plus basse des soumissions.

Ghislaine Thibault,
Ass. secrétaire-trésorier.

AVIS DE QUALITE

Succession de GIROUX, Marcel. En son vivant de Donnacona Cté Portneuf, P.Q. Décédé le 3 novembre 1972.

Sous l'empire de la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), le soussigné donne avis qu'il est curateur d'office à cette succession, et qu'il recevra à l'adresse ci-dessus, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

Prenez avis que Philippe Mourant, domicilié à l'Anse-aux-Gascons, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial en tant qu'artisan pour le transport de matière en vrac, soit de la pulpe dans la région no 1, et ce, pour le compte de la Compagnie Gaspésia Ltée de Chandler, avec le camion suivant:

Autocar GM. 1974, portant le numéro de série 75017 et immatriculé F-306062, Québec 1974, avec remorque.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal, à la Commission des Transports, 585 est, boul Charest, Québec.

PAUL & WHITTOM
Chandler
Procureur du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT NO 200-12-011951-747
COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

GAUVIN Louisette
2770 Duval, Québec.
Requérante.

v.c.

DENECHAUD Roger
adresse inconnue
Intimé.

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimé, DENECHAUD Roger de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans: Le Soleil publié en français deux fois (2) et dans le Chronicle Telegraph publié en anglais deux (2) fois.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district Québec Palais de Justice 12 rue St-Louis Québec.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A Québec, ce 4 novembre 1974

(S) **MAURICE BAZIN,**
Registraire des divorces.

CITE DE CHARLESBOURG
AVIS PUBLIC
(No 1008-1-1398)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QUE le Conseil Municipal de la Cité de Charlesbourg, à sa séance du 18 novembre 1974, a adopté le règlement no 1008 concernant l'acquisition d'un appareil chlorateur ainsi que d'un analyseur - enregistreur de chlore résiduaire ainsi que l'emprunt de $13,300.00 pour en payer le coût;

2e- QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné.

3e- QUE le Conseil a fixé au 28 novembre 1974, à 7:00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg, l'assemblée publique à laquelle les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble imposable compris dans la Cité de Charlesbourg, et s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et possèdent la citoyenneté canadienne, d'approuver ledit règlement no 1008 ou pour demander que ce règlement soit soumis aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables par voie de scrutin, conformément à l'article 503 de la Loi des Cités et Villes.

Charlesbourg, ce 20 novembre 1974.

Le Greffier de la Cité:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

VILLE DE BEAUPORT
QUEBEC
DEMANDE DE SOUMISSION

La Ville de Beauport, Québec demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, égout et voirie (Développement Robar - Dossier numéro 203-33). Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formule de soumissions au bureau des Ingénieurs Conseils de la Ville, HALLISSEY & ASSELIN, 285, Chemin Ste-Foy, Québec - G1R 1T5, Québec, moyennant un dépôt de $50.00 qui sera remis à ceux qui auront soumissionné et qui retourneront les plans dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10% du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission.

Les soumissions seront reçues par le soussigné à l'Hôtel de Ville, jusqu'à vingt heures trente (20:30), heure locale, le lundi 2 décembre 1974.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

MAURICE PARENT,
Secrétaire-Trésorier.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT QUÉBEC
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No 200-12-011490-747

COLETTE BONELLY
61, des Cascades,
BEAUPORT, P. QUE.
Requérante

JEAN-CLAUDE CLOUTIER
autrefois de
11, rue Montreuil,
VILLENEUVE
maintenant
d'adresse inconnue
Intimé

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimé de comparaître dans un délai de quarante (40) jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans: "Le Soleil" publié en français deux (2) fois, et dans le "Chronicle Telegraph" publié en anglais deux (2) fois.

Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Québec. Palais de Justice, 12 rue St-Louis, Québec.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

À QUÉBEC
Ce 16 juillet 1974

(S) **MAURICE BAZIN**
Registraire des divorces

CITE DE CHARLESBOURG
AVIS PUBLIC
(No 1004-1-1396)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QUE le Conseil Municipal de la Cité de Charlesbourg, à sa séance du 18 novembre 1974, a adopté le règlement no 1004, amendant le règlement de zonage no 251 déjà amendé, de la façon suivante;

L'article 4 est amendé pour ajouter aux numéros et aux dates des plans ci-annexés, le numéro de plan partiel 11,339 de Maurice Drouyn, arpenteur-géomètre, en date du 5 novembre 1974, et concernant la modification des zones B-7-U, C-1-U et G-1-U en vue de créer la nouvelle zone D-19-U.

NOTE EXPLICATIVE: La zone D-19-U est sise du côté ouest de la 1re Avenue à la hauteur du Trait Carré et comprend les lots nos 381-53-4-1, 381-53-4-2, 385-173, 385-174-1, 385-174-2, 387-1, et 387-1-1.

2e- QUE l'assemblée publique en vue de permettre aux personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur, à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement, et, s'il s'agit de personnes physiques qui sont majeures et possèdent la citoyenneté canadienne, et dans les zones contiguës s'il y a lieu, d'approuver ledit règlement no 1004 ou de demander qu'il leur soit soumis pour approbation par voie de scrutin, soit et a été fixée au 28 novembre 1974 à 7:00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg;

3e- QUE les propriétaires d'immeubles situés dans une ou la totalité des zones affectées par le présent règlement seront admis à voter lors de l'assemblée publique précitée, sur présentation au Greffier de la Cité, dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la publication du présent avis, d'une requête signée par au moins douze (12) électeurs municipaux propriétaires des zones contiguës, ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à 24, dans quelque zone parmi d'icelles, le tout conformément à l'article 426, paragraphe c, de la loi des Cités et Villes de la Province de Québec;

4e- QUE, lors de cette assemblée, si dans l'heure qui suit la fin de la lecture du règlement no 1004, six (6) électeurs propriétaires d'immeubles imposables situés dans les zones B-7-U, C-1-U et G-1-U actuellement en vigueur, présents et habiles à voter, demandent que ce règlement soit soumis pour approbation, par voie de scrutin, aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables, situées dans lesdites zones, le Greffier de la Cité fixera le jour de ce scrutin à une date appropriée, dans les quarante (40) jours qui suivent, et que le contraire, ledit règlement no 1004 sera réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Charlesbourg, ce 20 novembre 1974.

Le Greffier de la Cité:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

Demande de permis additif

Prenez avis que le soussigné domicilié à St-Urbain s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif en tant que "vrac" demandées dans la région no 9 avec un camion de marque Dodge 1966 X 10 roues.

Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les quatre jours de la date de la première publication dans le journal, à la Commission des Transports, 535 est, boul. Charest, Québec.

Laurent Tremblay.

APPELS D'OFFRES
AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

CITE DE CHARLESBOURG
AVIS PUBLIC
(No 1007-1-1397)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e- QUE le Conseil Municipal de la Cité de Charlesbourg, à sa séance du 18 novembre 1974, a adopté le règlement no 1007 concernant un amendement au règlement no 849 en rapport avec l'entretien des rues et avenues de la Cité durant l'hiver 1974-1975;

2e- QUE ledit règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication;

3e- QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné.

Charlesbourg, ce 20 novembre 1974.

Le Greffier de la Cité:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPE-74-19232
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 10 décembre 1974
Poste Kildare
(Comté de Joliette)
FOURNITURE
ET MONTAGE DE
CHARPENTES
D'ACIER GALVANISE
(120 kV ET 25 kV)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 12 novembre 1974.

CITE DE CHARLESBOURG
AVIS PUBLIC 1399
DEPOT DU
ROLE D'EVALUATION

AVIS est, par les présentes, donné:

1e- QUE le rôle d'évaluation foncière de tous les immeubles imposables de la Cité en vigueur pour l'année 1975 est maintenant déposé à mon bureau.

2e- QUE le rôle d'évaluation pour valeurs locatives pour fin de fixation de la taxe d'affaires pour l'année 1975 est également déposé à mon bureau;

3e- QUE tout intéressé peut y en prendre connaissance durant les heures normales de bureau;

4e- QUE toute plainte doit être déposée au bureau du Greffier de la municipalité avant le 1er mai 1975.

DONNE A CHARLESBOURG, ce 20 novembre 1974.

Le Greffier de la Cité:
ROSAIRE GODBOUT, o.m.a.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
GPC-74-19224
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 17 décembre 1974
Centrale Outardes 2
(Comté de Saguenay)
FOURNITURE DE DEUX
(2) PONTS ROULANTS
D'UNE CAPACITE DE
250 TONNES CHACUN

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SOIXANTE MILLE DOLLARS ($60,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 12 novembre 1974.

PROVINCE de QUEBEC
Municipalité Scolaire de l'Elan
Aux contribuables de la
susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, QUE lors de son assemblée régulière du 6 novembre 1974, les commissaires de la Commission Scolaire "DE L'ELAN" ont adopté une résolution portant le numéro 5.07-74-75 concernant le financement à long terme du budget d'immobilisations au montant de $54,000.00 pour les années 1974-75 au moyen d'obligations à un taux d'intérêts ne dépassant pas neuf et demi pour cent (9½%) l'an et devant être amorties en une période de dix (10) ans.

Les obligations représentent le capital seront émises en valeur nominale de $100. ou de multiples de $100.00. La date d'émission des obligations est fixée au 1er janvier 1975. Toute personne intéressée peut obtenir de plus amples informations aux bureaux de la Commission Scolaire "DE L'ELAN" de Saint-Lazare Bellechasse; Téléphone: 883-3088 entre 8:00h. et 11:30h. A.M. et de 12:30h. et 16:00h. P.M.

Donné à Saint-Lazarre de Bellechasse, ce 13ème jour du mois de novembre mil neuf cent soixante-quatorze.

Alexandra d'Astous,
Directeur général.

PROVINCE de QUEBEC
Municipalité Scolaire de l'Elan
Aux Contribuables de la
susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, QUE lors de son assemblée régulière du 6 novembre 1974, les commissaires de la Commission Scolaire "DE L'ELAN" ont adopté une résolution portant le numéro 5.11-74-75 concernant le financement à long terme des dépenses d'immobilisations 72-73 ET 73-74 au montant de $54,000.00 au moyen d'obligations à un taux d'intérêts ne dépassant pas neuf et demi pourcent (9½%) l'an et devant être amorties en une période de dix ans.

Les obligations représentent le capital et seront émises en valeur nominale de $100. ou de multiples de $100.00. La date d'émission des obligations est fixée au 1er janvier 1975. Toute personne intéressée peut obtenir de plus amples renseignements aux bureaux de la Commission Scolaire "DE L'ELAN" de Saint-Lazare Bellechasse; Téléphone: 883-3088 entre 8.00h. et 11.30h. A.M. et de 12.30h. et 16.00h. P.M.

Donné à Saint-Lazare de Bellechasse, ce 13ième jour du mois de novembre mil neuf cent soixante-quatorze.

Alexandra d'Astous,
Directeur général

COMMISSION DE CONTROLE
DES PERMIS D'ALCOOL
DU QUEBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

Nom	Adresse	Catégorie
Québec le 15 novembre 1974.		
COMTE: DE TASCHEREAU		
GAGNON, André	411, rue St-Vallier Ouest, Québec (ville),	Salle à Manger Bar
COMTE: DE LIMOILOU		
BROCHU, Yvon	1625, Boul. Henri-Bourassa, Québec (ville),	Salle à Manger
(changement de catégorie de (2) Brasseries à:)		Bar
BOISVERT, Pierre Pour le bénéfice de: lui-même & Gilles Boisvert.	1575, de la Capricieuse, Québec (ville),	Epicerie
COMTE: DE MONTMORENCY		
GAGNON, Luc	45, rue du Collège, Beauport (ville),	Epicerie
COMTE: DE CHARLEVOIX		
HARVEY, Adrien Pour le bénéfice de: Brasserie La Gamelle Limitée.	18, rue Fraser, La Malbaie (ville),	Brasserie
OUELLET, ROLAND Pour le bénéfice de: Brasserie Muska Inc.,	9104, boul. Ste-Anne, Ste-Anne de Beaupré (ville),	Brasserie (projet)
COMTE: DE LOTBINIERE		
LEMIEUX, Mme Solange Grondin	R.R. # 4, (Kinnear's Mills), Leeds (canton)	Bar (additionnel)

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:
Secrétaire général
Case postale 190, station B, Québec 2, Qué.

PERMIS DE BANQUET

1) Toute demande de permis devra parvenir à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec au moins trois (3) semaines avant la date de l'événement pour lequel on veut un permis.
2) Les requérants devront fournir tous les renseignements demandés à la formule émanant de la Commission.
3) Les requérants devront fournir tous les documents nécessaires pour lequel on veut un permis.

VENEZ VOIR ET ENTENDRE LES FAMEUX PIANOS LESAGE

Pianos renommés pour leur qualité supérieure et leur sonorité incomparable depuis 1891

CHEZ
Gérard Robitaille
3e ETAGE

MODELE ILLUSTRE "LE MODERNE"

SPECIAL BANC INCLUS $969

Fini noyer choisi. Lignes futuristes. Hauteur 41" largeur 58" profondeur 24". Accordage gratuit avant livraison et 6 mois après la livraison. Conditions faciles.

laliberté

DÉCÈS et AVIS DIVERS

● RHETORICIENS et AMICALES ● FUNERAILLES
● REMERCIEMENTS ● IN MEMORIAM
● SERVICES ANNIVERSAIRES ● FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

BARBEAU (Marie-Flore Falardeau) — A Ste-Foy, le 16 novembre 1974, à l'âge de 48 ans, est décédée dame Marie-Flore Falardeau, épouse de Monsieur Armand Barbeau. Elle demeurait au 2240, Chemin Ste-Foy, app. 206. Les funérailles auront lieu mercredi, le 20 novembre, à 2h30. Départ de la résidence funéraire
Cloutier Ltée
1025, route de l'Eglise
Ste-Foy
à 2h15 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses fils: Marc Barbeau, Guy Barbeau; sa belle-mère: Mme Bertha Barbeau; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Jean-Marie Falardeau (Lucille Bergeron), M. et Mme Roméo Falardeau (Julienne Noël), M. et Mme Armand Mainguy (Cécile), M. et Mme Brian Turpin (Monique), M. et Mme Gilles Falardeau (Claudette Villeneuve), ainsi que plusieurs tantes, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 2h à 5h et de 7h à 10h. 725368

BEAUDOIN (Rose-Anne Barriault) — A l'hôpital de l'Enfant - Jésus le 18 novembre 1974, à l'âge de 59 ans et 5 mois, est décédée dame Rose-Anne Barriault Beaudoin. Elle demeurait à Les Méchins. Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 novembre à 2 hres. Départ de la salle de la
Société de Bienfaisance
Les Méchins
pour l'église de Les Méchins et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil 6 enfants: le Dr Bernard Barriault (Evelyne Lambert) d'Armagh de Bellechasse, Carmen (Dr Georges Gagnon) de Baie Comeau, Micheline (Mme Réjean Ducasse) de Les Néchins, Jovette (Mme Yves Gloutnay) de Ville Brossard, Claude et David de Les Méchins; ses frères et soeurs: René, Edouard et Alphonse Béchard, Mme Hector Côté, Mme Georges Côté, Mme Joseph Allard, Mme Robert Diamond, Mme Benoit Otis. 722721

BEAUDOIN (Paul) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 15 novembre 1974, à l'âge de 64 ans est décédé M. Paul Beaudoin, époux de dame Rose-Anne Béchard. Il demeurait à Les Méchins. Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 novembre à 2h. Départ de la salle de la
Société de Bienfaisance,
es Méchins L
pour l'église de Les Méchins et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères: Ovila, Octave et Alfred; ses belles-soeurs Blanche Lemieux, Anna Côté, Yvonne Souci; ses soeurs Edwina, Yvonne, Léonie, Aima, ses beaux-frères Alphée Côté, Welly Gaudreau et Edmond Vallée. 722722

BERNARD (Mariette Desnoyers) — A Québec, le 19 novembre 1974, à l'âge de 50 ans, est décédée Mariette Desnoyers, épouse de M. Maurice Bernard. Elle demeurait au 284 rue Lafayette. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h.

Départ de la résidence funéraire de
Sylvio Marceau Inc.
270 rue Marie de
l'Incarnation
à 9h45, pour l'égliee St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa fille, son gendre: M. et Mme Gilles Faguy (Ghislaine); son petit-fils: Frédéric; ses soeurs, frères, belles-soeurs, beaux-frères: M. et Mme Gabriel Bernard (Anita), M. et Mme Jean-Louis Desnoyers, M. et Mme Alfred Desnoyers, M. et Mme Jacques Wiseman (Jeanne-Marie), M. et Mme Guy Desnoyers, Mme Claire Desnoyers, M. et Mme André Desnoyers, M. et Mme Sylvio Labadie (Louise), M. et Mme Richard Denis (Nicole), M. et Mme Ernest Laflamme (Marie-Anna), M. et Mme Louis-Philippe Goulet (Bernadette), M. et Mme Fernand Bernard, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5 à 7 heures. 721765

CHAMPLAIN (Robert) — A Neufchatel, le 18 novembre à l'âge de 48 ans, est décédé M. Robert Champlain, époux de dame Laurette Guilbault. Il demeurait à 38 rue St-André. Les funérailles auront lieu jeudi 21 novembre à 11h. Départ des Salons Funéraires
Falardeau Inc.
30, rue St-Joseph
à 10h45 pour l'église de St-Ahdré et de là au cimetière St-Charles. Il était le père de France (Mme Jacquelin Bédard), Danielle, Claude, Michel, Marc, Line, Denis. 726117

BLAIS (André-Albert) — A Montmagny, le 18 novembre 1974, à l'âge de 72 ans est décédé accidentellement M. André-Albert Blais, époux de Mme Abondancia Giroux. Les funérailles auront lieu samedi le 23 novembre à 1h30.

Départ du salon funéraire
Laurent Normand,
115 rue St-Louis
à 1h15 pour l'église de Saint-Mathieu et de là au cimetière paroissial. Il était président de A.A. Blais Automobiles Inc. et membre Chevalier de Colomb au 4e degré. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants Paul-Henri (Rachel Carré), Georges (Anna Lemieux), Jacqueline, Jean-"Denis (Louise Samson), ses soeurs Mlle Marie-Rose Blais, Mme Arsène Bélanger (Lucienne), son frère Lionel (Jeannette Bouchard), ses belles-soeurs, Mme Gaudias Giroux, Mlle Marie-Anne Giroux, ainsi que plusieurs petits-enfants. Le salon sera fermé de 5 à 7 heures. 724423

DEBLOIS (Roland) — A Québec, le 18 novembre 1974, à l'âge de 58 ans et 8 mois, est décédé M. Roland Deblois, époux de dame Jeanne-D'Arc Doyon. Il demeurait au 564 rue Franklin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 novembre 1974 à 2 heures. Départ de la Coopérative du Pied de la
Falaise
160 rue Carillon
à 1h45 pour l'église de St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, M. et Mme André Moisan (Suzie), Mlle Micheline Deblois, ses petits-enfants, Line et Stéphane. Ses freres et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Gérard Tanguay (Aimée-Rose), M. et Mme Charles Breton (Germaine), M. et Mme Fernand Deblois, M. et Mme Raymond Deblois, M. et Mme Daniel Breton (Yvette), M. et Mme Bernard Deblois, M. et Mme Marcel Deblois, M. et Mme Fernand Corriveau, (Lucille) M. et Mme Jean-Louis Deschênes (Ghyslaine), M. et Mme Lucien Doyon, M. et Mme Aristide Doyon, M. et Mme Gérard Allard, (Augustine), ainsi que plusieurs neveux et nièces. 726238

DEMERS (Robert) — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus le 18 novembre à l'âge de 22 ans, est décédé M. Robert Demers, fils de M. Hervé Demers et de dame Guerthy Hetrington. Il demeurait au 325, rue St-Laurent, Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi 21 novembre à 3h. Départ des Salons.
Claude Marcoux Ltée
6 rue Perreault
Lévis
à 2h45 pour l'église St-David et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans deuil outre ses parents, son frère, ses soeurs et ses beaux-frères: Charlotte, M. et Mme Benoit Dumont (Huguette), Micheline, Claudette, Alain, M. et Mme Pierre Prémont (Aline), Diane. 726115

DION (Marie-Anne Brochu) — A l'hôpital Ste-Monique des Saules, le 18 novembre, à l'âge de 74 ans, est décédée Dame Marie-Anne Brochu, épouse de feu M. Eugène Dion. Elle demeurait 185 est, boul. de l'Entente, Bienville. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 novembre, à 3h.

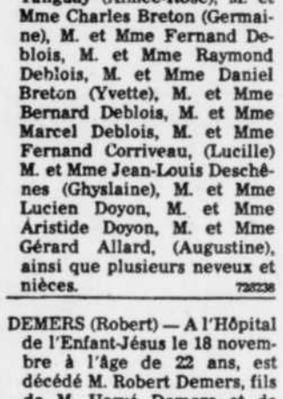

Départ
Gilbert et Turgeon Ltée
9, rue Commerciale
Lévis
à 2h45 pour l'église de Bienville et l'inhumation au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Frère Adrien Dion, des Frères du Sacré-Coeur, missionnaire au Chili, M. et Mme Antonin Dion (Claire Ouellet), Mlle Cécile Dion, Mme Gabrielle Dion-Lehouillier, Mlle Hélène Dion, Père Lionel Dion, Père blanc 'Afrique, M. et Mme Joe Zauhar (Lucille), Frère Jean Louis Dion, des Frères du Sacré-Coeur, l'Abbé Charles Henri Dion, M. et Mme Jean Luc Doyon (Thérèse), M. André Dion; frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs: M. Eugène Brochu, M. et Mme Alphonse Brochu, M. et Mme Samuel Vallière, M. et Mme Pierre Brochu, Mlles Eugénie et Lucie Brochu, M. et Mme Ernest Brochu, M. et Mme Gérard Dion, M. et Mme Octave Dion, Mme Fernando Paré, Soeur Blanche Dion, Jésus-Marie; plusieurs petits-enfants, neveux, nièces, cousins, cousines. 725703

DUMONT (Blanche Guérette) — A Montréal le 18 novembre à l'âge de 75 ans, est décédée dame Blanche Guérette, épouse de M. Joseph-H. Dumont. Elle demeurait au 785, 18ième Avenue, Pointe-aux-Trembles, autrefois de St-Alexandre de Kamouraska. Les funérailles auront lieu vendredi 22 novembre à 11h. Départ de la Résidence Funéraire
Gilles Kidd Enr.
St-Alexandre de Kamouraska
à10h55 pour l'église de St-Alexandre et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, une fille Monique (Mme Réjean Bélanger), et 3 petits-enfants. 726131

DUPONT (Eva Labrecque) — A Québec, le 19 novembre 1974, à l'âge de 87 ans et 4 mois, est décédée dame Eva Labrecque, épouse de M. Mathias Dupont. Elle demeurait à St-Féréol-des Neiges. Les funérailles auront lieu vendredi, le 22 novembre 1974, à 2h30. Départ de la
Coopérative du Pied de la
Falaise
160 rue Carillon
à 1h30 pour l'église de St-Féréol-des-Neiges et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, M. et Mme Adélard Dupont, M. et Mme Jean-Paul Légaré, (Marie-Anna), M. et Mme André Labrecque (Germaine), M. et Mme Antonio Brindamour (Rose), M. et Mme Lauréat Dupont, M. et Mme Rosaire Dupont, M. et Mme Paul Aubin, (Marie-Ange), M. et Mme Roméo Dupont, ainsi que plusieurs petits-enfants. Ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Jean Dupont, M. Cyrias Dupont ainsi que plusieurs neveux et nièces. 727248

FERLATTE (Sr Blanche) — A Québec, le 18 novembre 1974, à l'âge de 71 ans, est décédée Sr Blanche Ferlatte, dite Sr St-Jean du Sauveur, des SS de la Charité, dont 53 ans de vie religieuse. Le service sera chanté jeudi le 21 novembre à 14h30 en la chapelle de la maison Généralice des SS de la Charité, rue d'Estimauville. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté, sous la direction de la maison Lépine Ltée. 721756

FONTAINE (Daria Plamondon) — A St-Casimir, Cté Portneuf, le 18 novembre 1974, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Daria Plamondon, épouse de feu Arthur Fontaine. Elle demeurait au 205, 1ère Avenue, Ville Portneuf. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 novembre à 11h. Départ de la résidence funéraire
L. Leclerc et
fils Ltée,
92 rue, St-Louis,
Ville Portneuf,
à 10h45 pour l'église de Ville Portneuf et de là au cimetière paroissial. Elle était la mère de soeur Hélène S.C.C.M. de Lévis, Yvon (Thérèse Boulianne) de Terrebonne, Luc (Thérèse Leclerc) de Portneuf, Rita de Portneuf, Thérèse O.M.M.I. de Shefferville, Jean (Cécile Laflamme) de Senneterre, Denise (René Montembault) de Deschambault; ainsi que plusieurs petits-enfants. 725758

FOURNIER (Eugénie Leclerc) — A Montmagny le 18 novembre 1974, à l'âge de 85 ans est décédée dame Eugénie Leclerc épouse de feu J. Raoul Fournier. Elle demeurait à Montmagny. Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 novembre à 2h. Départ de la résidence funéraire
Laurent Normand,
115 rue St-Louis,
Montmagny
à 1h45 pour l'église de St-Thomas et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Robert (Germaine Bolduc), R. Fournier (Thérèse Fortin), J. Alban (Yvette Thibault), Aline, Denis, son frère: Léon Leclerc; ses belles-soeurs, Mme Eugène Létourneau, Mme Adélard Leclerc. 722718

GIRARD (Joseph Onésime) — A Ste-Foy, le 18 novembre 1974, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Joseph Onésime Girard, ex-gérant American Biltrite Rubber Co. Ltd, époux de dame Françoise Bertrand. Il demeurait au 900 de la Colline, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 novembre 1974 à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire
Cloutier Ltée,
1025 Rte de l'Eglise,
Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Mathieu et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses fils, filles, gendres et belles-filles: M. et Mme Germain Bégin (Marie-Thérèse), M. et Mme Jacques-André Girard (Martine Girard), M. et Mme Gilles Girard (Ginette Déry); ses petits-enfants: Sandra Girard et Maxime Bégin, ainsi que plusieurs frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs. Le salon sera fermé de 5 à 7 heures. 724419

GROLEAU (J. Isidore) — A Ste-Foy, le 18 novembre 1974, à l'âge de 79 ans, est décédé M. J. Isidore Groleau, retraité du Canadien National, époux de dame Pauline Bouthillier. Il demeurait au 1210 rue d'Argenteuil à Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 novembre à 2h. Départ de la résidence funéraire
Cloutier Ltée
1025 Rte de l'Eglise
Ste-Foy
à 1h45 pour l'église St-Louis de France et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants et son gendre: M. et Mme André Carette (Réjeanne), Mme Maryse Labelle; ses petits-enfants: André Carette, Eric, Diane Labelle; son frère, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Antoine Groleau de Montréal, Mme André Paquin de Deschambault, Sr Marie-Anna Groleau du Couvent des Ursulines, Stanstead, Mme Alfred Groleau de Montréal, Mme & Dr. Maurice Groleau de St-Jérôme, M. et Mme Paul Bouthillier, M. et Mme René Bouthillier de Montréal, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé de 5 à 7 heures. 721700

HARBOUR (Fédélice Harbour) — Au foyer de St-Gervais, le 19 novembre, à l'âge de 85 ans, est décédée dame Fédélice Harbour, épouse de feu Elzéar Harbour. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 novembre à 10h.

Départ du salon funéraire
Roy & Rouleau
de St-Raphael
à 9h45 é pour l'église St-Raphal et de là au cimetière paroissial. 727226

HITZ (Paul) — A Baden, Suisse, le 17 novembre 1974 à l'âge de 59 ans, est décédé le Père Paul Hitz, C.S.S.R. professeur agrégé à la faculté de théologie de l'Université Laval. Le service sera chanté jeudi le 21 à Baden. Une concélébration aura lieu le même jour à 11.30 heures en l'église de la cité Universitaire. 727115

LABRIE (Jean) — A St-Charles, le 19 novembre à l'âge de 25 ans, est décédé M. Jean Labrie, fils de M. Donat Labrie, dame Marie-Thérèse Leblond. Les funérailles auront lieu vendredi à 3h. Départ du salon
Edouard Trahan
77, avenue Royale
à 2h45 pour l'église de St-Charles et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre ses parents, Clémen ce, Lise(Mme Robert Côté), Laval (Murielle Asselin), Lucien (Louise Rémillard), Colette (Mme Louis Turgeon) Carmelle, Lucette. Plusieurs oncles et tantes. 726724

LAFRANCE (Georges) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 19 novembre 1974, à l'âge de 101 ans et 1 mois, est décédé M. Georges Lafrance époux de feu dame Joséphine Verret. Il demeurait au 315, 70ème Rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 novembre à 10 h. Départ du salon de la
Coopérative funéraire
Québécoise
6125, 1ère avenue
(Pères Eudistes)
à 9h45, pour l'église Ste-Maria Goretti et de là au cimetière Notre-Dame des Laurentides. Il laisse dans le deuil ses filles: soeur Joséphine Lafrance et soeur Bernadette Lafrance, soeurs du Bon-Pasteur, Juliette (Charles Greffard), Marguerite (Paul Greffard). Belles-filles: Mme Vve Georges Lafrance junior (Joséphine Morneau), Mme Vve Gérard Lafrance (Albertine Greffard). Petites-filles: Louise Lafrance, (Mme Tang), Francine Lafrance. Arrière-petit-fils: Frédéric Tang. 727011

LAVOIE (Elonia Lavoie) — A La Malbaie, le 18 novembre 1974, à l'âge de 67 ans, est décédée dame Elonia Lavoie, épouse de M. Hilaire Lavoie. Elle demeurait à Rivière Mailloux. Les funérailles auront lieu le mercredi 20 novembre, à 15h. Départ du funérarium
Lépine Ltée
134, av. Doucet
à 14h50 pour l'église St-Etienne et de là au cimetière paroissial. 724421

LESSARD (Antoinette Jobin) — A St-Augustin, le 18 novembre 1974, à l'âge de 59 ans est décédée Mme Antoinette Jobin, épouse de M. Louis Lessard. Les funérailles auront lieu jeudi, le 21 novembre 1974 à 10h30. Départ du foyer funéraire
Albert Rochette
354 route 138
St-Augustin
à 10h20 pour l'église de St-Augustin et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Louise (Mme Jacques Girard), Hélène (Mme Jules Morissette), Diane (Mme Jean-Pierre Naud), Patricia (Mme Jean-Claude Vallières), Robert, ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Paul-Emile Jobin, M. et Mme Magella Jobin, M. et Mme Armand Jobin, M. et Mme Armand Laberge (Thérèse Jobin), M. et Mme Maurice Jobin, M. et Mme Marcel Jobin, Mme David Lessard, Mme J.B. Lessard, M. et Mme Alfred Lessard, M. et Mme Pat Lamontagne, Magella Lessard, Mlle Rose-Anne Lessard, M. et Mme Henri Lessard, M. et Mme Gus Masson. 726243

MENARD (Edgar) — A Québec, le 19 novembre 1974, à l'âge de 72 ans et 8 mois, est décédé Edgar Ménard, rentier, époux de dame Mathilda Lessard. Il demeurait au 476, Ste-Agnès. Les fnnérailles auront lieu samedi, le 23 novembre à 10h. Départ de la résidence funéraire
Sylvio Marceau Inc.,
270 Marie de l'Incarnation
à 9h45 pour l'église Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants gendres et belle-fille: M. et Mme Robert Langlais (Thérèse), M. et Mme Gaston Ménard (Pauline Gariépy), M. et Mme Guy Paradis (Pauline), M. et Mme Raymond Hamel (Micheline), Jocelyn Ménard; ses frères et soeurs: M. et Mme Alphonse Ménard, M. et Mme Adolphe Ménard, M. et Mme Philippe Pageau, Mme Ferdinand Bérubé; beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Joseph Allard, M. et Mme Lucien Vaudreuil, M. et Mme Ferdinand Lessard, M. et Mme Louis Lessard, Mme Israël Girard, ainsi que plusieurs petits-enfants, et plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5 à 7 heures. 725853

PAQUET (Adrien) — A Cap-Rouge, le 18 novembre 1974, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Adrien Paquet, époux de Dame Cécile Cantin. Il demeurait à 4379, rue St-Félix, Cap-Rouge. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 novembre, à 11h a.m. Depart de la
Coop funéraire du Plateau
260, des Franciscains
à 10h30 pour l'église de St-Félix de Cap-Rouge et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Henri Paquet (Denise Ratel), M. et Mme Jean-Marie Thibault (Simone), Délianne, Huguette, Claudette, M. et Mme Roland Bourbeau (Suzanne); ses soeurs: M. et Mme Roméo Morissette (Bernadette), Mme Jeanne Ratté, de Montréal; ses beaux-frères et belles-soeurs: Mme Georges Paquet, M. Herménégilde Cantin, M. et Mme Léon Faucher, M. et Mme René Lapointe, Mme Jeanne Cantin; ainsi que plusieurs neveux, nièces et petits-enfants. 725939

PERRON (Eucharist Dodier) — A Montréal, le 19 novembre 1974, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Eucharist Dodier, épouse de J.-Emile Perron. Les funérailles auront lieu vendredi à 10h. Départ du salon funéraire
Roland Bisson
11,117 St-Vital
Montréal-Nord
à 9h45, pour l'église St-Vital. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: M. et Mme Henri Perron Ing. (Suzanne Morin), M. et Mme Marc Perron (Lily Racine), Dr et Mme Paul Perron (Monique Cliche), M. et Mme Clément Perron (Lucie Doyle), Dr et Mme Edouard Léger (Monique), M. et Mme Jean Bérard (Céline), M. et Mme Pierre Thibault (Madeleine), M. et Mme Vincent Sharp (Colette), M. et Mme Roger Béliveau (Louise), M. et Mme Louis Martel (Nicole), et Françoise Perron; ses soeurs: Mme Alonzo Jolicoeur et M. et Mme Philippe Paré, ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces. 721763

STEVENS(Rachèle Boisvert) — A Québec le 19 novembre 1974, à l'âge de 63 ans, est décédée dame Rachèle Boisvert, épouse de M. Allan Stevens. Elle demeurait au 1710 ave Muir, Québec. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 novembre à 10 heures. Départ de la résidence funéraire
Cloutier Ltée
975 Marguerite-Bourgeois
à 9.45 heures, pour l'Eglise St-Stephens, et de là au cimetière Belmont. Elle était la fille de feu M. Joseph-E. Boisvert et de feu dame Rachèle Smith. Compenser l'envoi de fleurs par un don, à la Société Canadienne du Cancer, 575 boulevard St-Cyrille ouest, Québec.
Le salon sera fermé de 5 à 7 heures. 723395

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

GOSSELIN (Aline) — Mme Annette Jalbert remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de sa mère Mme Aline Gosselin, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 723388

725 SERVICES ANNIVERSAIRES

BOISVERT (Georges) Jeudi le 21 novembre 1974, à 7.30 heures p.m., en l'église St-Benoit Abbé, sera chanté le service anniversaire de M. Georges Boisvert, époux de dame Irène Tardif. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 724397

METIVIER-Caron (Irène Gaumont) — Vendredi le 22 novembre 1974 à 7.30 heures p.m. en l'église St-Thomas de Montmagny, sera chanté le service anniversaire de Irène Gaumont, épouse en première noce de feu Roméo Caron et en seconde noce de Emile Métivier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 726265

RHEAUME (Jules) — Samedi le 23 novembre à 3h en l'église St-Pascal de Maizeret, sera chanté le service anniversaire de M. Jules Rhéaume, époux de Marie-Lucienne Pouliot. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 725391

760 FAVEURS OBTENUES

RECONNAISSANCE et grands remerciements à la sainte Face pour faveur obtenue, après neuvaines et promesse de publier. R.M. 727801

REMERCIEMENT à Jean XXIII pour faveur obtenue, avec promesse de publier. Signé L.P. 726961

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS
MME
S. LAHAYE
LTEE
FLEURISTE
1027, 3e av., tél.: 524-4613
COMMANDES EXECUTEES
SOIR et DIMANCHE 725443

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

VILLENEUVE & FRERE
MANUFACTURIER monuments depuis 1897, meilleur prix en ville, économisez, consultez-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029, St-Vallier, ouest, 527-0854, 523-5394. 700724

THERIAULT & FILS
710 1ère Avenue, Québec, 524-1561. 714877

Décès et Avis Divers

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h.45 pour publication le même jour

529-9231

Le tarif des avis est de.10 du mot (minimum $5.00). Photo $15.00 en plus (minimum $20.00). Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande. 100000

Cléridès rencontre Makarios à Londres

NICOSIE (PA) — Le président Glafcos Cléridès, chef de l'Etat cypriote par intérim, se rend aujourd'hui à Londres pour procéder à des consultations avec le président élu de l'Ile, l'archevêque Makarios, a annoncé, hier, Radio-Nicosie.

D'après des sources informées, ils vont discuter de la position cypriote grecque qui sera présentée lors des futures négociations avec les dirigeants turcs et cypriotes turcs à propos du règlement de la crise de Chypre.

Le président Cléridès et Mgr Makarios ont exprimé des opinions divergentes sur le statut qui pourrait être aménagé dans l'Ile, comme sur la question du retour de l'ethnarque.

Alors que le premier a assuré qu'une fédération sur une base géographique était le seul moyen de résoudre pacifiquement la crise, le second a déclaré dimanche dernier à Londres, qu'il n'acceptera jamais un tel projet car il équivaudrait à un partage de son pays.

L'archevêque ajoutait qu'il avait l'intention de retourner à Nicosie pour reprendre la tête de l'Etat avant la fin du mois "parce que c'est ce que veut le peuple cypriote grec, malgré quelques voix timides qui y sont opposées". Selon des sources informées, le résident Cléridès souhaite en revanche que Mgr Makarios retarde son retour pour écarter le risque d'une guerre civile entre ses partisans et ses adversaires.

Le "Messerschmidt" reprend son vol

MUNICH (PA) — Un avion Messerschmidt, dont la conception remonte à 40 ans, doit reprendre l'air prochainement,selon "Taifun A.G.", société nouvellement créée qui compte investir pour cela 21 millions de marks ($7.8 millions).

Ce projet est appuyé par le professeur Willy Messerschmidt, le célèbre constructeur qui a maintenant 76 ans, et par son ancien adjoint, le professeur Kurt Tank.

Il s'agit de reconstruire le ME-108, de 1934, à bord duquel la pilote allemande Elly Beinhorn réalisa l'année suivante le vol Berlin-Istanbul, et retour en moins de 24 heures — ce qui constituait à l'époque une performance sensationnelle.

La société estime pouvoir trouver des acheteurs pour cet appareil, dont le prix sera compétitif par rapport aux autres modèles comparables.

Les prototypes doivent être construits près de Munich, et la production devrait commencer en 1977.

Lisbonne retente de dénouer l'impasse en Angola

LISBONNE (Reuter) — Le commandant Ernesto Melo Antunes, ministre portugais jouant un rôle important dans les négociations sur l'indépendance des colonies africaines de Lisbonne, a actuellement des entretiens à Alger avec le Dr Agostinho Neto, chef du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), indiquait-on hier soir à Lisbonne de source gouvernementale.

Le commandant Antunes, ministre sans portefeuille, appartenant à l'aile gauche du mouvement des forces armées, a quitté Lisbonne il y a deux jours à destination d'une capitale arabe(dont le nom n'avait pas été divulgué), afin d'entamer des négociations sur l'indépendance de l'Angola.

On ajoute, de même source, que le principal sujet de conversations à l'heure actuelle devrait être la formation future d'un gouvernement de transition comprenant des Portugais et des représentants des trois principaux mouvements de libération du territoire.

On indique également, toujours de même source, que le ministre des Affaires étrangères, M. Mario Soares, qui se rendra à la fin de la semaine à Kinshasa pour assister aux fêtes commémorant l'indépendauce du Zaïre, profitera de son passage dans la capitale zaïroise pour y rencontrer des représentants du Front national de libération de l'Angola (FNLA), dont le siège se trouve à Kinshasa.

Le Portugal a reconnu les droits de l'Angola à l'autodétermination et à l'indépendance, et a promis d'ouvrir des négociations avec les principaux mouvements de libération pour réaliser ces objectifs.

horaire de télévision

CJBR (Canal 3) Rimouski

MERCREDI
20 NOVEMBRE

6.00 Toma c
7.00 Nouvelles c
7.30 Symphorien c
8.00 Chasseurs cris c
9.00 Ce coin de terre c
10.00 Les joueurs c
10.30 Téléjournal c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Cinéma: Les hommes ne pensent qu'à ça
1.30 Fermeture.

JEUDI

9.15 Les oraliens c
9.30 100 tours de centour c
9.45 En mouvement c
10.00 Minute moumoute c
10.15 Fablio le magicien c
10.30 Pour vous mesdames c
11.00 Recettes de Juliette c
11.30 Histoire sans parole
12.00 Bon appétit c
12.30 Les coqueluches c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma: Laurel et Hardy
4.00 Bobino c
4.30 Grugeot et délicat c
5.00 Tarzan c

CHAU (Canal 5) Carleton

JEUDI 21 NOVEMBRE

9.00 Mire et musique
9.15 Les Oraliens
9.30 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Minute Moumoute
10.15 Fablio le magicien
10.30 Personnalité féminine
11.00 Recettes de Juliette
11.30 Histoire sans parole
12.00 Midi-dépêches — Tu parles — Les livres en quelques mots — Horaire
12.30 Les coqueluches
1.31 Téléjournal
1.36 Femme d'aujourd'hui
2.31 Cinéma: "Laurel & Hardy"
4.00 Bobino
4.30 Grugeot et Délicat
5.00 Maritimes aujourd'hui — Magazine — Notre monde — Nouvelles du sport
5.30 Parle parle jase jase
6.30 Maritimes aujourd'hui (Nouvelles)
6.40 De ci de ça
6.45 Nouvelles régionales de CBGAT
7.00 Symphorien
7.30 Les Grands Films: "Détenu en attente de jugement"
9.31 Destination Monde
10.00 Toute la ville en parle
10.15 Loto Perfecta
10.30 Téléjournal national et international
10.53 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Les Espions

CBGAT (Canal 9) Matane

MERCREDI
20 NOVEMBRE

6.00 Symphorien
6.30 Actualités 24
7.00 Téléjournal national
7.30 Consommateurs avertis
8.01 Chasseurs Gris
9.01 Ce coin de terre
10.00 Vers l'An 2000
10.30 Téléjournal national
10.45 Téléjournal provincial
10.53 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma: "Les hommes ne pensent qu'à ça".

JEUDI

9.15 Les Oraliens
9.30 100 tours de centour
9.45 En mouvement
10.00 Minute Moumoute
10.15 Fablio le magicien
10.30 Personnalité féminine
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Histoire sans parole
12.00 Le monde en liberté
12.30 Les coqueluches
1.31 Téléjournal
1.36 Femme d'aujourd'hui
2.31 Cinéma: Laurel et Hardy. "Deux bons copains".
4.00 Bobino
4.30 Grugeot et Délicat
5.00 Tarzan

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

MERCREDI
20 NOVEMBRE

6.00 Mic Mac 254 c
6.15 Kadorama c
6.30 Symphorien c
7.00 Téléjournal nat. & int. c
7.10 Actualités c
7.25 Nouvelles du sport
7.30 Le ranch à Willie c
8.01 Chasseurs cris c
9.01 Le coin de terre c
10.00 Vers l'an 2000 c
10.30 Télejournal nat., int. & prov. c
10.53 Nouvelles du sport et météo c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Cinéma: "Les hommes ne pensent qu'à ça" c

JEUDI

9.10 O Canada c
9.15 Les Oraliens c
9.30 Les 100 tours de Centour c
9.45 En mouvement c
10.00 Minute Moumoute c
10.15 Fablio le magicien c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Recettes de Juliette c
11.30 Pour vous mesdames c
12.00 Minos 5 c
12.30 Les Coqueluches c
1.31 Téléjournal c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinéma: "Laurel & Hardy deux bons copains" c
4.00 Bobino c
4.30 Grugeot et Délicat c
5.00 Tarzan c

Combats aux Philippines

MANILLE, (AFP) — Le mouvement maoïste philippin, la Nouvelle armée du peuple (NPA), a attaqué hier un détachement de la police nationale, tuant trois hommes et faisant six prisonniers, apprenait-on hier à Manille de source militaire.

L'attaque s'est produite avant l'aube à Dilasag, dans la province d'Aurora, au nord-est de Manille. De violents combats ont ensuite oppposé les forces gouvernementales envoyées en renfort à près de 80 guérilleros maoïstes, précise-t-on de même source. Ces derniers, dont les pertes sont inconnues, se sont ensuite retirés dans les montagnes.